

Ambon  
Arradon  
Arzon  
Auray  
Crac'h  
Damgan  
Elven  
Ile-d'Arz  
Lauzach  
Le Hézo  
Le Tour-du-Parc  
Locmariaquer  
Meucon  
Monterblanc  
Noyal  
Plescop  
Ploeren  
Pluneret  
Sainte-Anne d'Auray  
Saint-Armel  
Saint-Avé  
Saint-Gildas-de-Rhuys  
Saint-Nolff  
Saint-Philibert  
Sarzeau  
Séné  
Sulniac  
Surzur  
Theix  
Vannes

## DIAGNOSTIC de la pêche professionnelle embarquée dans le Golfe du Morbihan en 2012

Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan



# SOMMAIRE

<b>CADRE DE L'ETUDE</b> .....	p 3
Contexte.....	p 3
Méthodologie.....	p 3
Périmètre .....	p 4
<b>LA PECHE PROFESSIONNELLE EMBARQUEE DANS LE MORBIHAN EN QUELQUES CHIFFRES</b> .....	p 5
<b>DIAGNOSTIC DE LA PECHE PROFESSIONNELLE EMBARQUEE DANS LE GOLFE DU MORBIHAN EN 2012</b> .....	p 8
<b>FICHES METIERS</b> .....	p 18
Casier à seiche.....	p 20
Casier diverses espèces .....	p 21
Drague à coquille Saint-Jacques.....	p 23
Drague à palourde.....	p 24
Filet droit diverses espèces.....	p 25
Trémail à seiche.....	p 27
Trémail à sole .....	p 29
Palangre diverses espèces.....	p 30
Verveux à anguille .....	p 32
<b>ENJEUX DE LA PECHE PROFESSIONNELLE EMBARQUEE DANS LE GOLFE DU MORBIHAN</b> .....	p 33
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b> .....	p 36



## CADRE DE L'ETUDE

## Contexte

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM) porte le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. Depuis 1994, il anime des scènes de concertation sur le territoire et notamment l'axe de travail « coordination des usages maritimes et littoraux ». Cette démarche de concertation a permis au SIAGM de tisser des liens étroits avec les acteurs de la mer et du littoral qui pratiquent des activités professionnelles ou de loisirs dans le golfe.

Une de ses missions consiste à conforter les usages maritimes primaires dans le golfe, dont la pêche professionnelle embarquée. Dans ce cadre, le SIAGM a créé un partenariat avec le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56) afin d'élaborer un diagnostic socio-économique et spatial de la pêche professionnelle embarquée dans le golfe du Morbihan.

L'objectif de cette étude est de dresser une description de la pêche professionnelle embarquée dans le golfe la plus proche possible de la réalité. Cela afin d'illustrer l'importance de cette activité pour le territoire.



*Port-Anna, Séné*

## Méthodologie

Les données présentées dans ce diagnostic sont issues de plusieurs sources :

- Le programme SIPêche 2013 mené par le CDPMEM 56 sous convention VALPENA, qui porte sur les activités de pêche de l'année 2012
- Les enquêtes Natura 2000 réalisées en 2013 par Lucas Fourteau (chargé de mission au CDPMEM 56) qui portent sur les activités de pêche de l'année 2012

Plusieurs thèmes ont été abordés dans ces différentes enquêtes :

- Les métiers pratiqués
- Les calendriers d'activité
- La spatialisation des zones de pêche
- Les enjeux locaux de la pêche embarquée dans le golfe du Morbihan

Les données issues des enquêtes ont été transmises de manière non nominative au SIAGM qui a rédigé ce rapport après avoir recueilli des informations complémentaires auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan (DDTM 56). La collaboration d'un groupe de pêcheurs locaux a également été précieuse pour approfondir et valider la partie sur les enjeux de la pêche embarquée dans le golfe du Morbihan.

Au total 56 bateaux ont été enquêtés en 2013, ce qui représente 88% des bateaux qui potentiellement pêchaient dans le golfe du Morbihan en 2012. Sur ces 56 bateaux, 25 ont répondu à une enquête complémentaire « Natura 2000 en mer » portant sur les enjeux de la profession.

Parmi les 56 bateaux enquêtés en 2013 :


- 27% pêchaient exclusivement à l'intérieur du golfe du Morbihan en 2012
- 25% pêchaient dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan, située hors du golfe en 2012
- 48% pêchaient dans les deux zones

## Périmètre

Les données présentées dans ce rapport sont issues du programme VALPENA Bretagne 2013 portant sur les activités de pêche embarquée dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan en 2012.



*Périmètre de la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan*



**La pêche  
professionnelle  
embarquée  
dans le Morbihan  
en quelques chiffres**

La pêche professionnelle embarquée pratiquée dans le Morbihan est essentiellement artisanale. Elle comprenait en 2012 308 bateaux côtiers et 20 bateaux hauturiers. Les stratégies de pêche de ces deux catégories de bateaux diffèrent de par la durée des marées, les espèces ciblées et les zones de pêche pratiquées.

- Les bateaux qui pratiquent la pêche côtière partent en mer pour moins de 72h afin de débarquer régulièrement le produit de leur pêche. Ils pêchent avec divers engins (chalut, ligne et palangre, filet, casier, drague) et ciblent différentes espèces de poissons et crustacés (soles, baudroies, merlus, bars, dorades, congres, lieux, langoustines, araignées, ...).
- Les bateaux hauturiers s'éloignent davantage de la côte pour des marées de 10 à 15 jours et plus. Leurs zones de pêche sont principalement situées en Nord Ecosse, au sud-ouest de l'Irlande, en Manche, au large du golfe de Gascogne et dans le bassin d'Arcachon. Les espèces les plus pêchées sont la lingue franche, le merlu, le lieu noir, la baudroie, la lingue bleue, le grenadier, le sabre, la langoustine (de mer Celtique), l'églefin, le merlan, le congre, la seiche et la sardine.

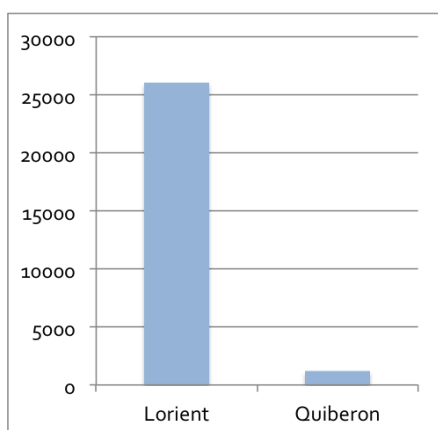


*Département du Morbihan, et périmètre du Parc Naturel Régional du golfe du Morbihan*

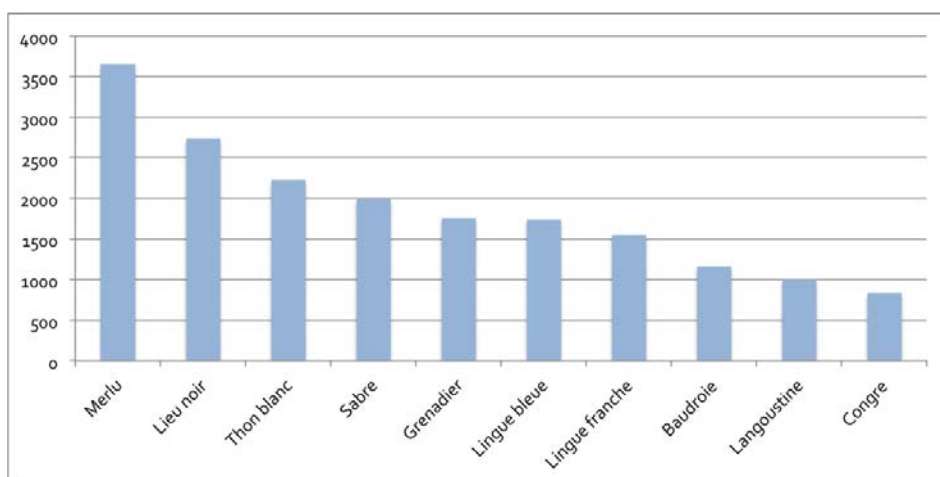
**308 bateaux côtiers**  
Marée < 72h  
1 à 4 marins à bord

**20 bateaux hauturiers**  
Marées de 10 à 15 jours  
10 à 18 marins à bord


En 2012, 27 212 tonnes de poissons ont été débarquées dans les criées du Morbihan (26 038 tonnes à Lorient et 1 174 tonnes à Quiberon). Cela représentait un chiffre d'affaires de 77 millions d'€ (71,8 millions d'€ à Lorient et 5,2 millions d'€ à Quiberon) faisant de Lorient le second port de pêche français en tonnage et en valeur, et le premier port de pêche français pour la langoustine vivante. En 2012, les plus gros tonnages débarqués en criée de Lorient concernaient le merlu (3 657T) et le lieu noir (2 737T).



*Tonnages de produits de la mer débarqués en criées de Lorient et de Quiberon en 2012*



*Tonnages débarqués en criée de Lorient en 2012 par espèce (www.criees-france.com)*



**Diagnostic  
de la pêche  
professionnelle embarquée  
dans le golfe du Morbihan  
en 2012**





La pêche professionnelle embarquée est présente depuis de très nombreuses années dans le golfe du Morbihan. D'abord pratiquée à la voile, la pêche s'est progressivement modernisée et structurée. Une soixantaine de navires côtiers pêchent actuellement tout au long de l'année dans le golfe (42 bateaux à l'intérieur du golfe à un moment de l'année et 14 bateaux sur la zone Natura 2000 en mer à l'extérieur du golfe). Essentielle à la vitalité économique du golfe et à sa diversité sociale, cette activité traditionnelle participe également à l'authenticité du territoire et à son dynamisme.

Le golfe du Morbihan est un milieu à forte biodiversité marine. De nombreuses espèces de poissons, crustacés et coquillages utilisent les eaux du golfe à un moment du cycle de leur vie pour s'y reproduire, grandir, s'alimenter ou s'abriter. Certaines possèdent un intérêt halieutique et sont donc pêchées et commercialisées.

Les bateaux qui pêchent dans le golfe pratiquent une pêche quotidienne, artisanale et polyvalente. Ils combinent au fil des saisons différents métiers de pêche. On entend par métier la combinaison d'un engin de pêche (casier, filet, lignes, dragues, verveux) et d'une espèce ou plusieurs espèces cibles (bar, mullet, dorade, morgate, crevette bouquet, rouget, anguille). La majorité des professionnels du golfe exercent ainsi entre 1 et 3 métiers dans l'année.

Ils pratiquent dans le golfe, la pêche au casier (anguilles, crevettes roses, étrilles, seiches), à la drague (palourdes), à la palangre et aux filets. L'hiver certains professionnels sortent du golfe pour pêcher la coquille Saint-Jacques ou la civelle.

## Réglementation de la pêche professionnelle embarquée dans le golfe du Morbihan

Certaines pêches sont réglementées au moyen de licences de pêche délivrées par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM), dans le cadre d'arrêtés préfectoraux annuels. Ainsi pour la campagne de pêche 2013, le golfe du Morbihan bénéficiait des licences suivantes :

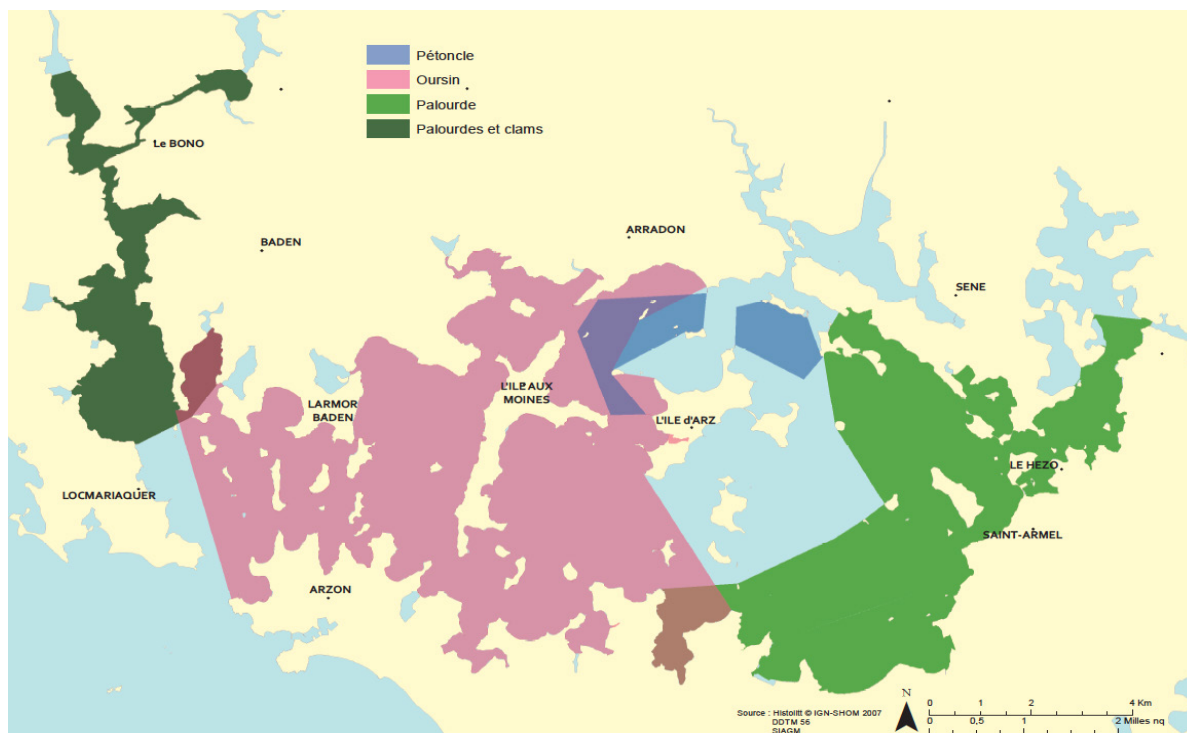
- 129 licences polyvalentes de petite pêche côtière de poissons (filet, palangre, ligne) et de crustacés (licence canot)
- 53 licences pour la pêche de poissons au filet
- 41 licences de pêche de crustacés (excepté les crevettes grises, les langoustines et les pouces-pieds)
- 37 licences pour la pêche de poissons à la palangre et à la ligne
- 15 licences pour la pêche à la civelle (rivières, étangs et cours d'eau affluant dans le golfe)
- 10 licences pour la pêche de l'anguille au verveux
- 7 licences pour la pêche de moules à la drague (sur les secteurs autorisés du littoral)
- 4 licences pour la pêche de palourdes à la drague dans le banc classé du golfe

Certains pêcheurs bénéficient ainsi de plusieurs licences à la fois, ce qui leur permet d'exercer différents métiers au cours de l'année.

## Les gisements classés du golfe du Morbihan

Il existe 4 gisements classés dans le golfe du Morbihan :

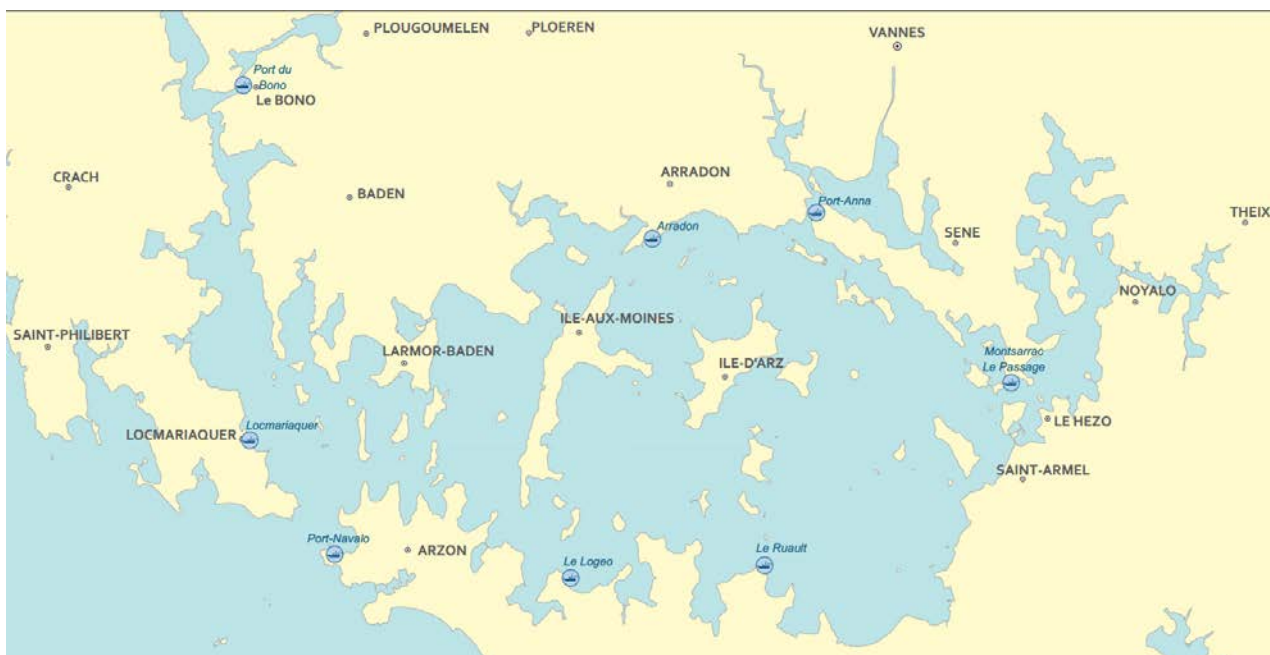
- 1 gisement de palourdes et clams en rivière d'Auray
- 1 gisement d'oursins dans la partie occidentale du golfe
- 1 gisement de pétoncles dans la partie nord du golfe
- 1 gisement de palourdes au sud-est du golfe



Les 4 gisements classés du golfe du Morbihan (palourdes, oursins, pétoncles)

## Les principaux ports du golfe du Morbihan

Port-Anna (Séné), Port-Navalo (Arzon), le Ruault et le Logeo (Sarzeau) sont les 4 principaux ports de pêche du golfe du Morbihan en termes de débarquements. Chaque bateau de pêche est immatriculé dans un port d'attache. Les bateaux enquêtés en 2013 étaient répartis entre 10 ports d'attache dont 2 principaux : Port-Anna à Séné (16 bateaux) et Port-Maria à Quiberon (9 bateaux).



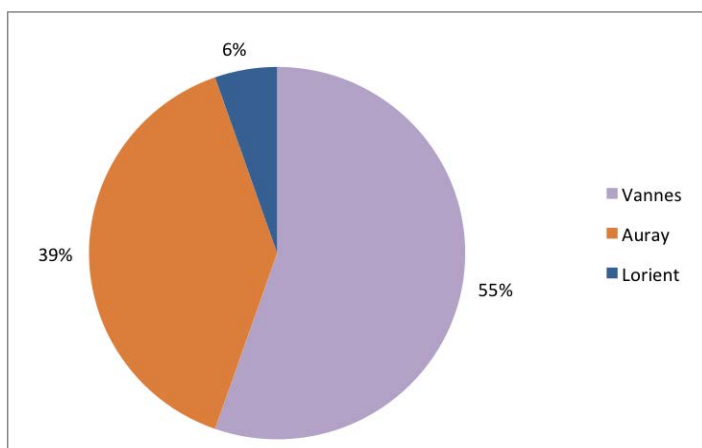
Les principaux ports du golfe du Morbihan

## Caractéristiques des bateaux enquêtés et de leurs équipages

Parmi les 56 bateaux enquêtés, 55% sont immatriculés au quartier maritime de Vannes, 39% au quartier maritime d'Auray et 6% au quartier maritime de Lorient. En 2012, on dénombrait au total 88 marins pêcheurs à l'activité dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan, dont 7 renforts pour la pêche à la drague. La majorité des équipages du golfe est composée d'un ou deux marins dont l'âge moyen est de 43 ans.

### La pêche dans le golfe

88 marins  
43 ans en moyenne  
1 à 2 marins à bord  
Marée < 24h



Répartition des bateaux enquêtés par quartier maritime

Les bateaux de la flotte du golfe ont en moyenne 30 ans. Ils mesurent en moyenne 8 mètres de long pour une jauge brute calculée de 5 UMS et une puissance de 87 kW.

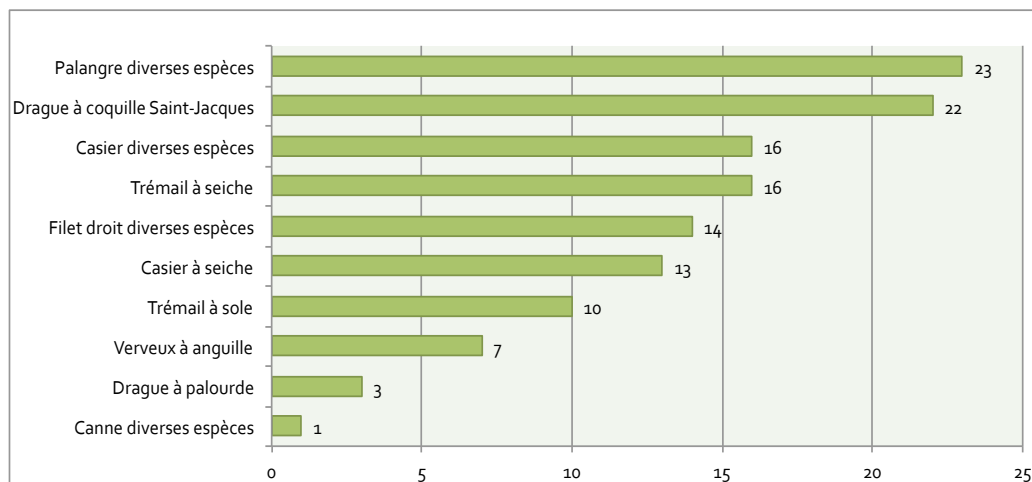
### Le navire moyen

30 ans en moyenne  
(19 ans en 2000)  
8 mètres de long  
87 kW de puissance  
5 UMS de jauge brute calculée

Une partie des pêcheurs embarqués pratique également une activité de conchyliculture ou de pêche à pied.

## Métiers de pêche embarquée pratiqués dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan

Les bateaux enquêtés en 2013 ont pratiqué 10 métiers de pêche différents :



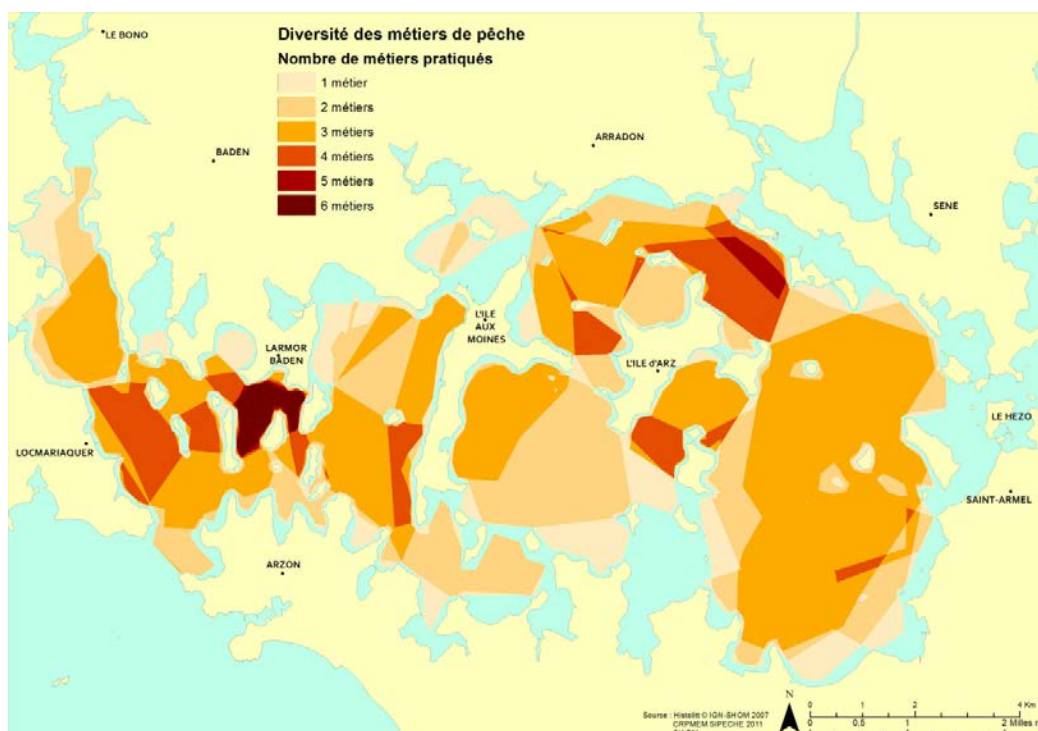
Répartition des bateaux enquêtés  
par métier de pêche pratiqués en 2012  
dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan

Afin de respecter le critère de confidentialité exigé par la convention VALPENA (qui limite à 5 le nombre minimal de bateaux pour réaliser une cartographie), seuls 9 métiers sur les 10 identifiés ont fait l'objet d'une fiche métier (voir p 18). En effet, la pêche à la canne n'étant pratiquée en 2012 que par un seul bateau dans le golfe du Morbihan, aucune fiche n'a été élaborée pour ce métier. De même, la fiche métier de la pêche de palourdes à la drague est moins détaillée que les autres car cette activité est pratiquée par moins de 5 bateaux dans le golfe du Morbihan.

Concernant la pêche de la coquille Saint-Jacques à la drague, bien que 2<sup>ème</sup> métier pratiqué (en nombre de bateaux) par les bateaux du golfe du Morbihan, elle est exclusivement réalisée sur la partie extrême sud-est de la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan.

## Diversité des métiers de pêche pratiqués dans le golfe du Morbihan

Les métiers de pêche pratiqués en 2010 dans le golfe du Morbihan ont été superposés. Ainsi, plus les zones sont foncées et plus la diversité des métiers pratiqués y est importante. (CRPMEM/CDPMEM Bretagne-SIPECHE2011).



Diversité des métiers de pêche pratiqués dans le golfe du Morbihan

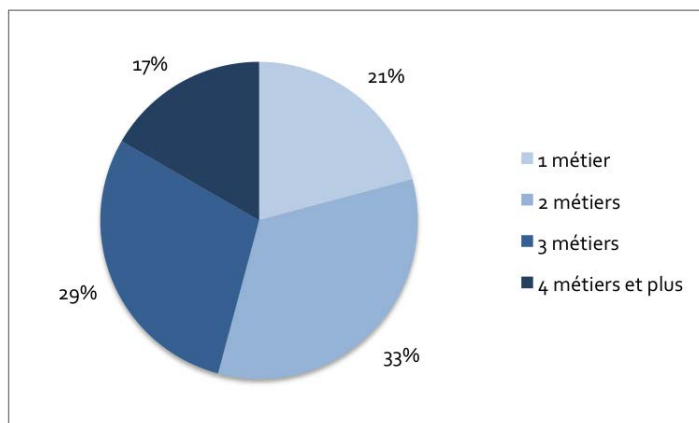
## Polyvalence des bateaux de pêche actifs dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan

En 2012, les bateaux enquêtés ont pêché 19 espèces différentes :

- Anguille, Bar, Congre, Dorade grise, Dorade royale, Lieu jaune, Merlan, Merlu, Mulet, Rouget, Seiche, Sole
- Bulot, Coquille Saint-Jacques, Palourde japonaise
- Araignée de mer, Crabe vert, Crevette bouquet, Etrille

Ainsi, selon les espèces ciblées et les engins utilisés, les pêcheurs du golfe du Morbihan ont pratiqué au cours de l'année 2012 un ou plusieurs métiers de pêche :

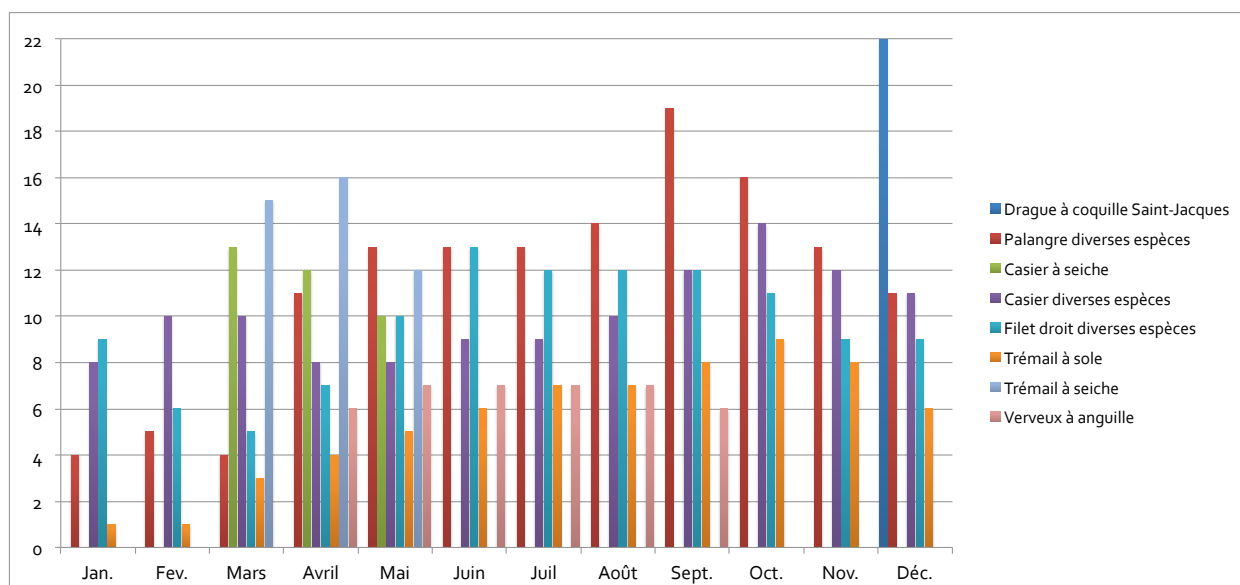
- 1 métier : 21% des bateaux
- 2 métiers : 33% des bateaux
- 3 métiers : 29% des bateaux
- > 4 métiers : 17% des bateaux



Nombre de métiers pratiqués en 2012 par les bateaux enquêtés

## Saisonnalité des métiers de pêche embarquée pratiqués dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan

Selon les espèces ciblées, les métiers de pêche ne se pratiquent pas à la même saison. Le graphique ci-dessous présente la saisonnalité des différents métiers pratiqués en 2012 dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan par les bateaux enquêtés.



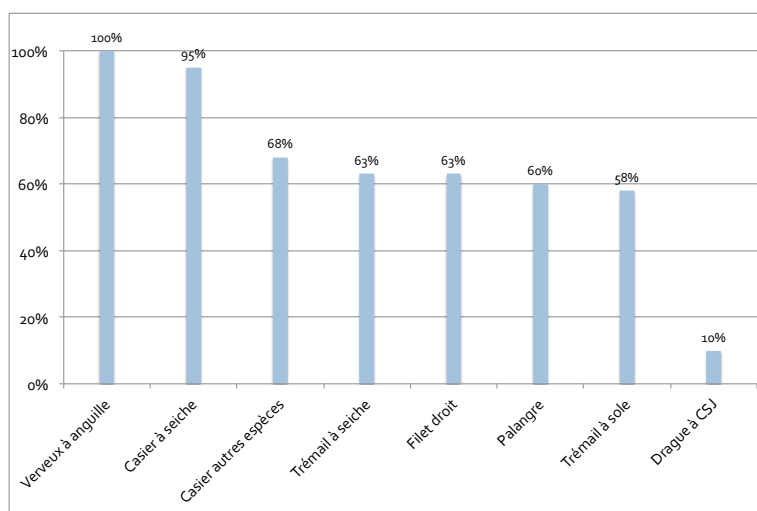
Nombre de bateaux actifs à la pêche en 2012 dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan, par métier et par mois

## Degré de dépendance des bateaux à la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan en 2012

La diversité des métiers pratiqués par les bateaux de pêche, ainsi que la diversité des zones de pêche exploitées expliquent la plus ou moins grande dépendance de ces bateaux à la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan. Cette dépendance peut être de 3 ordres :

- **La dépendance spatiale (DS)** = taux de dépendance moyen d'un bateau à la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan par rapport à l'ensemble de sa zone de pêche. Elle correspond au nombre de mailles travaillées dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan sur le nombre de mailles travaillées dans toute sa zone de pêche.
- **La dépendance temporelle (DT)** = temps moyen passé par un bateau dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan. Elle correspond au nombre de mois travaillés dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan sur le nombre de mois travaillés au total.
- **La dépendance d'intensité (DI)** : fait référence au degré de fréquentation de la zone de pêche. Elle correspond au cumul des mois travaillés dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan par un bateau sur le cumul des mois travaillés dans l'année sur toute sa zone de pêche.

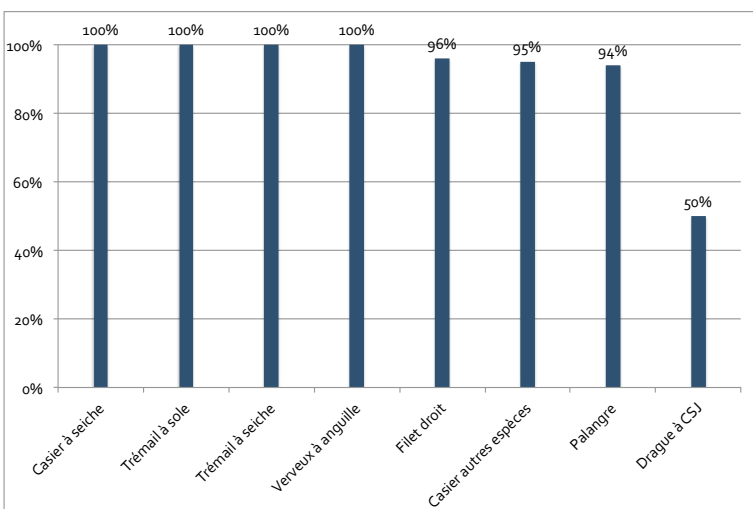
Les dépendances spatiales et spatio-temporelles présentées dans les fiches métiers à suivre sont très similaires en raison de l'homogénéité des pêcheries du golfe du Morbihan. En effet, leurs activités de pêche sont souvent pratiquées dans une même zone à la même période.



Dépendance spatiale des bateaux enquêtés à la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan

La pêche de l'anguille au verveux et la pêche de la seiche au casier sont les 2 métiers ayant les dépendances spatiales les plus fortes la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan. Elles sont respectivement dépendantes à 100% et 95%. Ainsi, en 2012 les 7 bateaux qui pêchaient l'anguille ont pratiqué exclusivement dans le golfe.

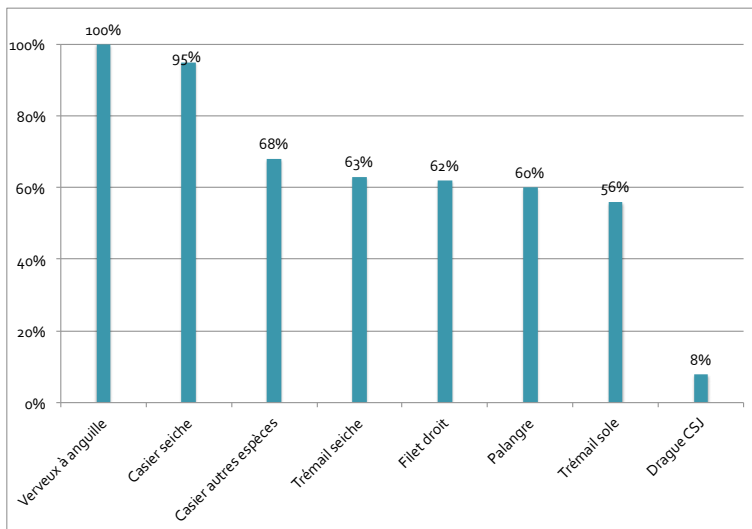
Les autres métiers de pêche ont une dépendance spatiale à la zone d'étude comprise entre 58 % et 68%. La pêche à la drague de coquille Saint-Jacques a la dépendance spatiale la plus faible (10%) du fait qu'elle se pratique de la baie de Quiberon à Belle-Ile en mer, dans la zone Natura 2000 en mer située hors du golfe du Morbihan.



Dépendance temporelle des bateaux enquêtés à la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan

Pour les mêmes raisons qui expliquent la faible dépendance spatiale de la pêche à la drague de coquille Saint-Jacques à la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan, cette dernière possède également une dépendance temporelle moyenne de 50%. Cela signifie que les bateaux pratiquant cette pêche passent la moitié de leur temps de pêche (1 mois en 2012) dans la partie extérieure au golfe de la zone Natura 2000 en mer qui ne représente qu'une petite partie de leur zone totale de pêche.

L'ensemble des autres métiers de pêche pratiqués par les bateaux enquêtés ont une très forte dépendance temporelle à la zone Natura 2000 en mer, entre 95% et 100%. Ils passent ainsi la presque totalité de leur temps à pêcher dans le golfe.



Dépendance d'intensité (DI) des bateaux enquêtés à la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan

La pêche de l'anguille au verveux et la pêche de la seiche au casier sont les 2 métiers ayant la plus forte dépendance d'intensité à la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan. En 2012, les bateaux enquêtés pratiquant ces deux types de pêche ont ainsi fréquenté le golfe à hauteur de 100% et 95% de leur temps de pêche.

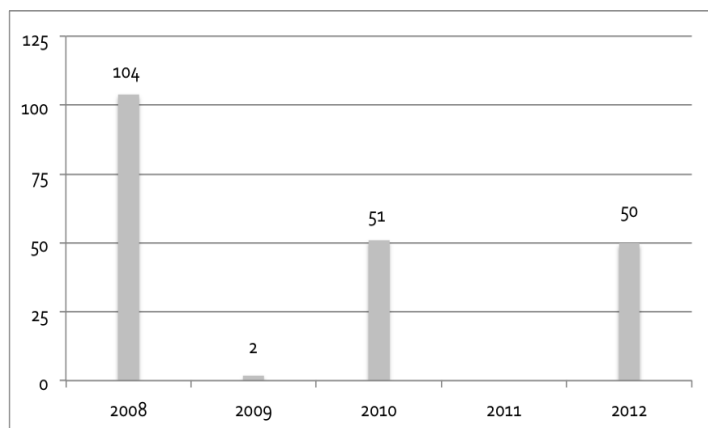
Les autres métiers de pêche avaient une dépendance d'intensité moyenne à la zone d'étude comprise entre 56% et 68%.

La pêche à la drague de coquille Saint-Jacques possédait la dépendance d'intensité à la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan la plus faible avec 8%.

### Evolution des captures dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan

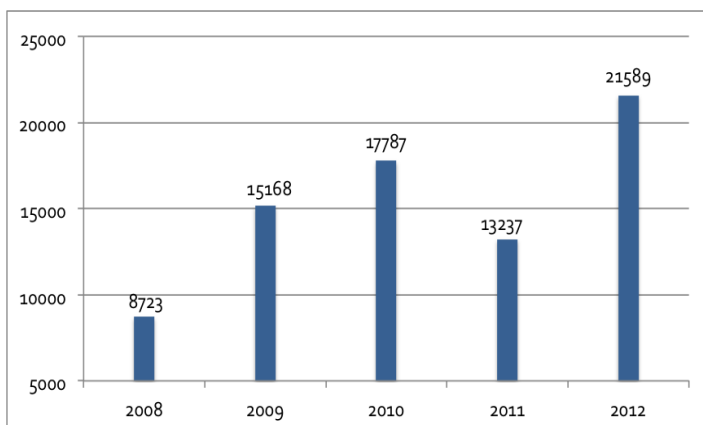
En 2008, les bateaux de pêche immatriculés au quartier maritime d'Auray-Vannes ont débarqué respectivement :

- 2 517 T de produits de la mer dont : 1 600 T de poissons, 473 T de mollusques et 443 T de crustacés (Auray)
- 842 T de produits de la mer dont : 65 T de poissons, 671 T de mollusques et 105 T de crustacés (Vannes)



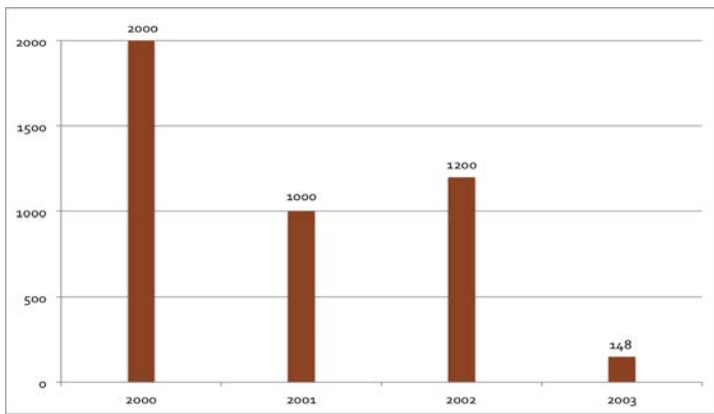
Evolution des captures de civelles (en kg) entre 2008 et 2012

Entre 2008 et 2012, les captures de civelles par les bateaux pêchant dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan sont passées de 104 kg à 50 kg, soit une baisse de 52%. Cette baisse n'est pas isolée. Elle s'intègre à une baisse généralisée des ressources à l'échelle du golfe du Morbihan.



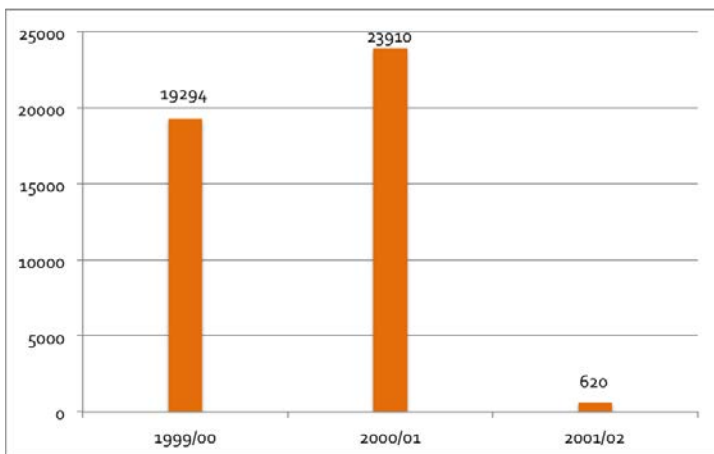
Evolution des captures d'anguilles (en kg) entre 2008 et 2012

De 2008 à 2012, les captures d'anguilles ont progressées, excepté en 2011. Elles sont passées de 8 723 kg en 2008 à 21 583 kg en 2012, ce qui représente une hausse de 147%. Cette hausse est sans doute à associer à une augmentation de l'effort de pêche (nombre de bateaux et/ou nombre de verveux mis à l'eau), plutôt qu'à une amélioration de la ressource.



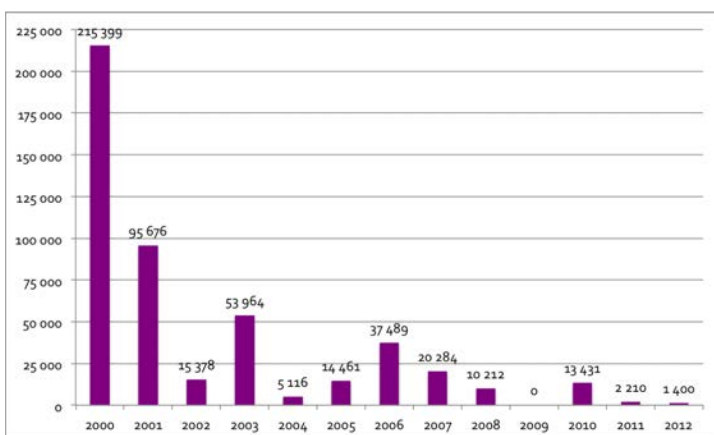
Evolution des captures de pétoncles (en kg) entre 2000 et 2004

A l'inverse des captures d'anguilles, les volumes de pétoncles débarqués par les bateaux pêchant dans le golfe du Morbihan ont chuté, passant de 2 000 kg en 2000 à zéro en 2004. La disparition de la ressource a conduit à l'arrêt de cette pêche. Des prospections ont été réalisées en 2012, mais la ressource n'était toujours pas revenue. Cela peut s'expliquer par une baisse globale de la qualité de l'environnement.



Evolution des captures d'oursins (en kg) entre 1999 et 2003

Les captures d'oursins ont également chuté entre 1999 et 2002-2003. Près de 20 tonnes d'oursins étaient débarquées en 1999-2000 par les bateaux pêchant dans le golfe du Morbihan, et 24 tonnes l'année suivante. Les captures se sont ensuite effondrées pour être nulles en 2002-2003, à l'image de la pêche de pétoncles.



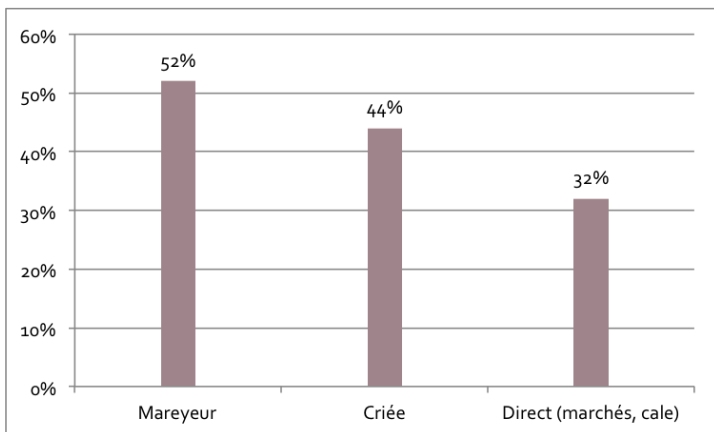
Evolution des captures de palourdes à la drague (en kg) entre 2000 et 2012

Entre 2000 et 2009, les débarquements de palourdes pêchées à la drague n'ont cessé de diminuer, passant d'environ 215 tonnes à 1,4 tonne en 2012.

Cette baisse de 94% est principalement liée à la dégradation du gisement de palourdes de Sarzeau (banc de Truscat). Bien que capable de reprises impressionnantes, ce gisement est en mauvais état depuis quelques années et ne permet plus les rendements observés par le passé.

Cette diminution des captures s'est accompagnée d'une diminution du nombre de bateaux pratiquant la pêche de palourdes à la drague dans le golfe (35 bateaux en 2000 pour 3 bateaux en 2012). Ouverte pendant 40 jours en 2000, cette pêche n'a été ouverte que 17 jours en 2012.

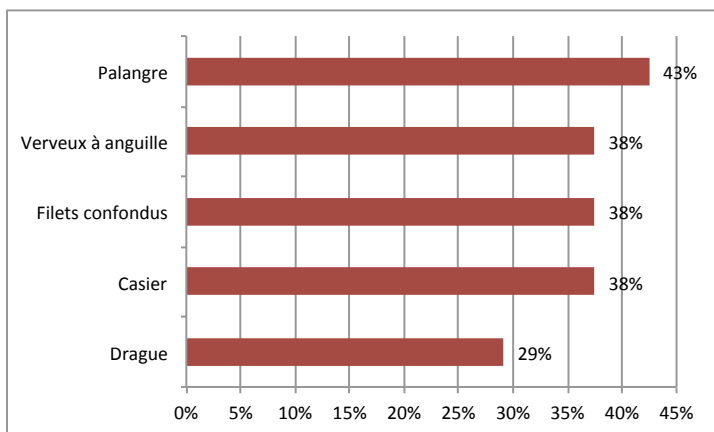




*Modes de commercialisation des produits de la pêche en 2012*

Les professionnels enquêtés n'utilisent pas tous les mêmes modes de commercialisation pour vendre le produit de leur pêche. Ces modes de commercialisation sont parfois combinés.

En 2012, 52% des pêcheurs enquêtés ont fait appel à un mareyeur, 44% sont passés par la criée et 32% ont vendu leur pêche en direct à l'arrivée du bateau, sur le port ou sur les marchés.



*Pourcentage de revenu moyen par engin de pêche en 2012*

Pour les bateaux qui exercent plusieurs métiers de pêche à l'année, les revenus dégagés selon les engins de pêche utilisés varient.

Ainsi en 2012, la pêche à la palangre participait en moyenne à hauteur de 43 % des revenus des navires qui utilisaient cet engin.

La pêche aux verveux à anguille, la pêche au filet et la pêche au casier, participaient à hauteur de 38% en moyenne des revenus des professionnels pratiquant ces pêches.

Enfin, la pêche à la drague représentait en moyenne 29% des revenus des pêcheurs exerçant ce métier.



## FICHES METIERS



Les données présentées sont issues du programme SIPêche 2013 portant sur les activités de pêche de l'année 2012.

Chaque fiche métier reprend les éléments suivants :

- Chiffres clés
- Description du métier
- Réglementation\*
- Spatialisation et Fréquentation des zones de pêche. L'échelle de représentation de chaque carte est identique afin de faciliter la comparaison entre les flottilles.

Afin de respecter le critère de confidentialité exigé par la convention VALPENA Bretagne, la fiche métier concernant la pêche de palourdes à la drague est moins détaillée car cette activité est pratiquée dans le golfe du Morbihan par moins de 5 bateaux. Il a également été décidé de ne pas élaborer de fiche pour le métier de la canne car il n'était pratiqué en 2012 que par un seul bateau dans le golfe du Morbihan.

Les fiches métiers sont présentées par ordre alphabétique :

Casier à seiche.....	p 20
Casier diverses espèces .....	p 21
Drague à coquille Saint-Jacques.....	p 23
Drague à palourde.....	p 24
Filet droit diverses espèces.....	p 25
Trémail à seiche.....	p 27
Trémail à sole .....	p 29
Palangre diverses espèces.....	p 30
Verveux à anguille .....	p 32

\* Les réglementations plus détaillées sont disponibles sur le site internet du CRPMEM de Bretagne : [www.bretagne-peches.org](http://www.bretagne-peches.org)

# CASIER à seiche (morgate)



13 bateaux enquêtés  
1 à 2 homme(s) à bord

## DESCRIPTION DU METIER

La pêche au casier à seiche est pratiquée dans tout le golfe du Morbihan, et plus particulièrement à l'ouest de l'île aux Moines et à l'est de l'île d'Arz.

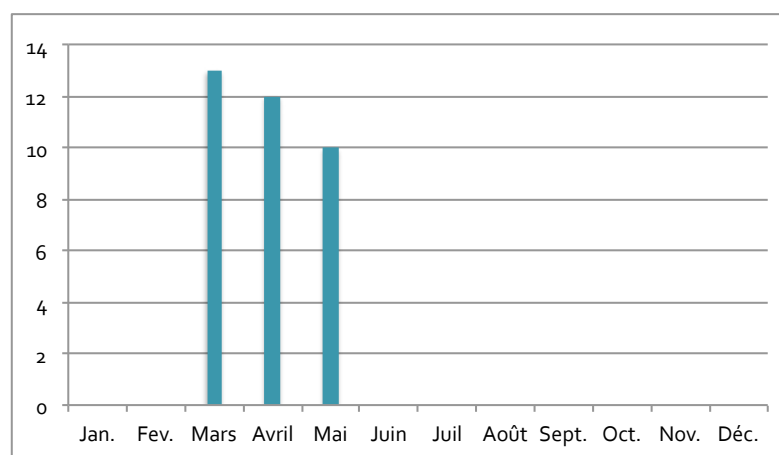
Les filières de 10 à 15 casiers sont mises à l'eau entre mars et mai, durant la période de reproduction de l'espèce.

Les seiches pondent naturellement leurs oeufs sur les casiers. Il n'est alors pas nécessaire d'y ajouter des appâts pour les attirer. Des seiches femelles non fécondées sont parfois laissées dans les casiers afin d'y attirer les mâles.

Les casiers sont relevés tous les deux à trois jours avant d'être remis à l'eau.

## NOMBRE DE BATEAUX ACTIFS SUR LA SAISON

(de mars à mai)



## REGLEMENTATION

Actuellement, aucune réglementation n'existe pour encadrer la pêche des seiches au casier dans le Morbihan.

Face au développement récent de la pêche de la seiche au chalut en baie de Quiberon et à la perte d'oeufs de seiche lors du relèvement des casiers, certains pêcheurs craignent pour la durabilité du stock de seiches.

La mise en place d'une « licence seiche » est actuellement discutée afin de dégager un bénéfice permettant de mettre en place une gestion adaptée de la ressource. Les conditions d'application de cette licence sont en cours.

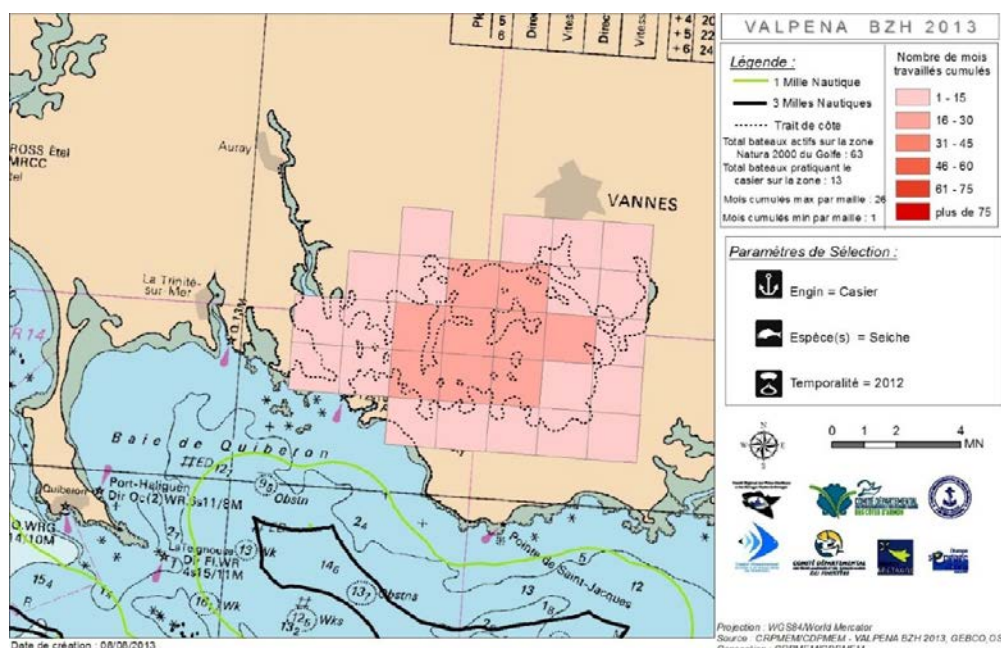
## ZONE DE PECHE

La carte ci-contre représente le nombre de mois travaillés cumulés par maille de 1,5 milles de côté en 2012 par les pêcheurs au casier à seiche.

Chaque mois où ils ont travaillé, les bateaux ont pêché dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan.

La zone Natura 2000 en mer du golfe représentait la presque totalité de leur zone de pêche (dépendance spatiale de 95%).

CRPMEM/CDPMEM Bretagne-SIPECHE2013/VALPENA



# CASIER

## diverses espèces (excepté la seiche)

16 bateaux enquêtés  
1 à 2 homme(s) à bord



### DESCRIPTION DU METIER

La pêche au casier est une pêche sélective qui s'effectue à l'aide de filières formées par plusieurs casiers. Les casiers, aussi appelés nasses, sont des engins dormants dont les dimensions et le maillage varient selon l'espèce ciblée. Les casiers à étrilles par exemple sont plus grands que les casiers à crevettes et sont davantage lestés pour rester au fond. L'armature des casiers est rigide et recouverte de filet ou grillage. Seule une ouverture, aussi appelée goulotte, située sur le dessus du casier permet aux poissons, crustacés, gastéropodes et/ou céphalopodes attirés par la « boëtte », de s'y introduire sans pouvoir en ressortir. Les casiers sont ensuite remontés quotidiennement ou tous les deux à trois jours selon les espèces (étrille, crabe vert, bulot, crevette bouquet).

La pêche au casier est pratiquée dans le golfe toute l'année, avec une fréquence plus élevée en entrée du golfe. La pêche des étrilles et crabes se pratique notamment dans les baies du golfe.

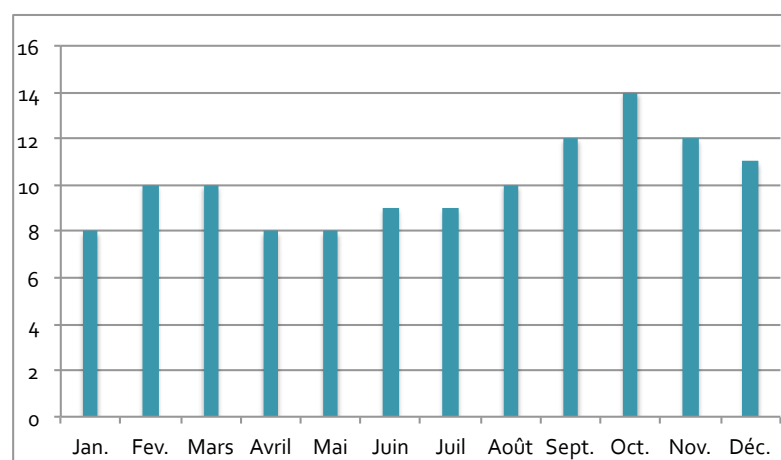
### REGLEMENTATION

Deux licences, délivrées par le CRPMEM de Bretagne, encadrent la pêche au casier des :

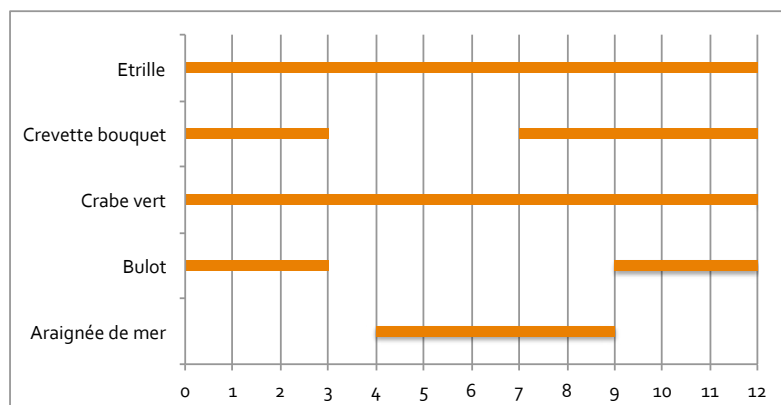
- Crustacés : 300 casiers autorisés par homme embarqué ; interdiction du casier à parloir (casier avec une goulotte rigide, droite ou conique, de 140 mm ou plus, possédant un dispositif anti-retour) ; fermeture de la pêche à l'araignée de mer du 01/09 au 21/10)
- Bulots : cette pêche peut être pratiquée par des bateaux de moins de 11 m ayant une puissance inférieure à 150 Kw. Le nombre de casiers pouvant être embarqués par bateau est limité à 200.

### NOMBRE DE BATEAUX ACTIFS SUR LA SAISON

(Toute l'année)



### ESPECES CIBLEES DANS L'ANNEE



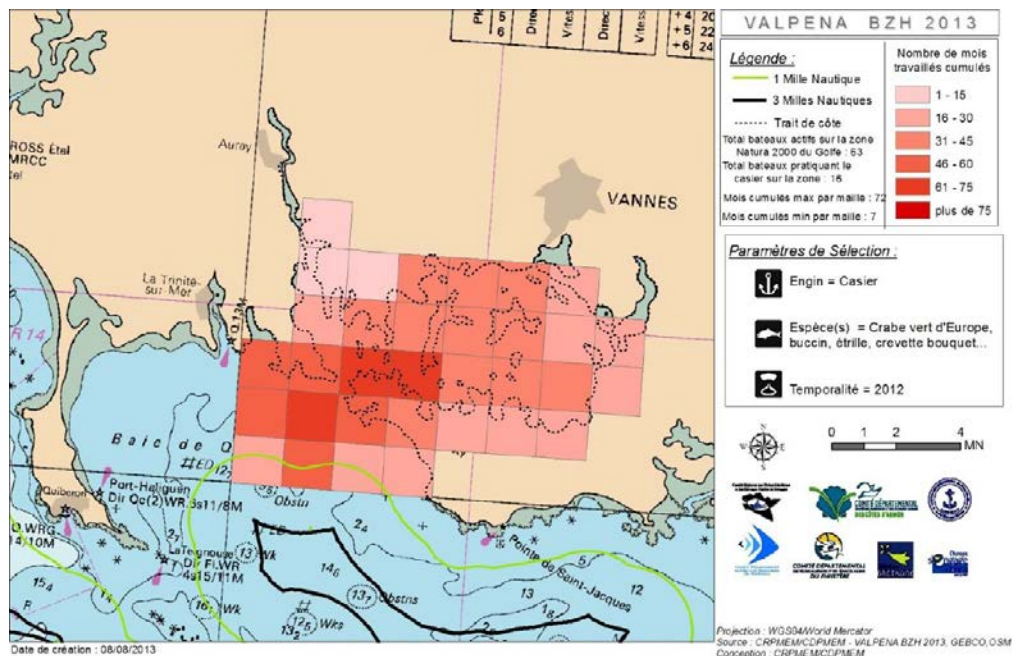
## ZONE DE PECHE

La carte ci-contre représente le nombre de mois travaillés cumulés par maille de 1,5 milles de côté en 2012 par les pêcheurs au casier ciblant diverses espèces.

Presque chaque mois où ils ont travaillé, les bateaux ont pêché à un moment donné dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan (dépendance temporelle de 95%).

La zone Natura 2000 en mer du golfe représentait plus des 2/3 de leur zone totale de pêche (dépendance spatiale de 68%).

CRPMEM/CDPMEM Bretagne-SIPECHE2013/VALPENA



# DRAGUE A COQUILLE SAINT-JACQUES

22 bateaux enquêtés  
2 hommes à bord



## DESCRIPTION DU METIER

La pêche à la drague à coquille Saint-Jacques s'effectue à l'aide de deux dragues tractées par bateau. Ces dragues de 2 m de long ont un maillage à anneaux de 92 mm de diamètre. La barre inférieure est munies de dents de 10 cm espacées de 10 cm.

La pêche à la drague à coquille Saint-Jacques n'est pas une activité représentative des pêcheries du golfe du Morbihan. En effet, elle ne se pratique pas directement dans le golfe du Morbihan, mais à sa sortie à l'ouest de la Baie de Quiberon correspondant à la partie sud-ouest de la zone Natura 2000 en mer du golfe.

Fermée pour cause de présence de toxines amnésiantes (dites toxines ASP), la pêche à la coquille Saint-Jacques a réouvert en 2012. Cette année là, la pêche n'a été pratiquée qu'au mois de décembre dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan, et en novembre et décembre en Baie de Quiberon et dans les coureux de Belle-Ile en Mer.

## REGLEMENTATION

La pêche à la coquille Saint-Jacques est très réglementée dans le Morbihan. Seules certaines zones sont autorisées pour le quartier maritime d'Auray-Vannes.

En 2012-2013, la campagne de pêche s'étalait du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 15 mai 2013 et concernait 80 licences à des bateaux de moins de 12 m immatriculés à Auray-Vannes.

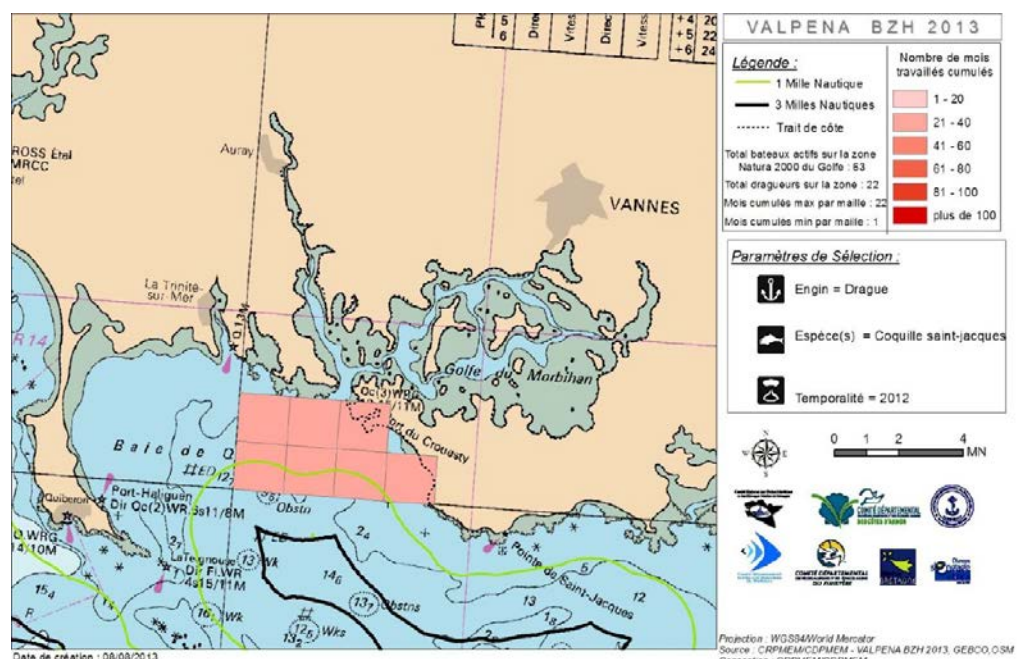
Afin de préserver la ressource, la pêche à la coquille Saint-Jacques est limitée à 30 minutes par jour d'ouverture (quelques jours chaque mois entre octobre et mai), et doit respecter la taille minimale de capture de 10,2 cm.

## ZONE DE PECHE

La carte ci-contre représente le nombre de mois travaillés cumulés par maille de 1,5 milles de côté en 2012 par les pêcheurs à la drague de coquilles Saint-Jacques.

Les bateaux ont pêché dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan la moitié des mois où ils ont travaillé.

La zone Natura 2000 en mer du golfe ne représentait que 10% de leur zone totale de pêche.



CRPMEM/CDPMEM Bretagne-SIPECHE2013/VALPENA

# DRAGUE A PALOURDE

3 bateaux enquêtés  
2 hommes à bord



## DESCRIPTION DU METIER

La pêche à la drague est une technique de pêche à art trainant consistant à tracter à vitesse réduite une drague positionnée à l'arrière ou sur le côté du bateau. Ces dragues sont des sortes de paniers à armature métallique, dont l'ouverture de largeur variable est munie dans sa partie inférieure d'une lame ou de dents qui raclent le substrat. Le type de coquillages récoltés dépendra alors de la forme et du maillage des dragues utilisées.

Des points de débarquement sont identifiés dans le golfe du Morbihan pour les produits de la pêche à la drague. Il s'agit de la cale de Ruault, de Port-Anna et de Port-Blanc.

## REGLEMENTATION

La pêche à la drague de palourdes est pratiquée uniquement dans la zone autorisée située au sud-est du golfe du Morbihan. En 2013, la pêche était ouverte 17 jours en mai et juin. Seuls 6 bateaux bénéficiaient d'une licence, contre 35 en 2000.

La pêche à la drague n'est autorisée qu'avec une seule drague entre le lever et le coucher du soleil par coefficient de marée supérieur à 70. La drague doit faire au maximum 1 mètre de haut et doit avoir des dents de 50 mm maximum, espacées au minimum de 17,5 mm entre les barres avec un maillage minimum de 24 mm.

Par sécurité, au moins deux hommes doivent être présents à bord.



Secteur autorisé à la drague de palourdes dans le golfe du Morbihan



# FILET DROIT

## diverses espèces

14 bateaux enquêtés  
1 à 2 homme(s) à bord



### DESCRIPTION DU METIER

Les filets droits sont des engins « dormants » posés au fond de la mer. Constitués d'une nappe rectangulaire de 50 m de long, ils sont généralement assemblés par 6 ou 8 et maintenus en position verticale par des flotteurs et des lests.

La taille des mailles du filet varie entre 22 et 65 mm et conditionne la taille des captures. Les filets sont remontés à l'aide d'un vire-filet après quelques heures d'immersion et jusqu'à 48h au maximum.

La pêche au filet droit se pratique tout au long de l'année dans le golfe, avec une fréquence plus importante dans sa partie occidentale. Les casiers sont mis à l'eau en différents sites selon l'espèce ciblée (ex. sur des bancs de sable pour le rouget, sur fonds rocheux pour le bar).

### REGLEMENTATION

La pêche au filet droit est réglementée par l'obtention d'une licence qui définit :

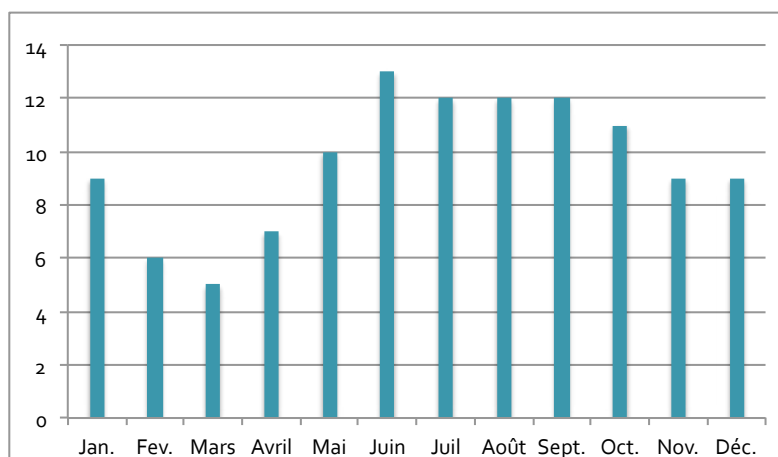
- La longueur de filet autorisée par homme embarqué (ex. 2 km par marin, 3 km s'il n'y a qu'un seul marin, pour un maillage supérieur à 80 m/m ; le maillage des filets à lieu ne peut être inférieur à 80 m/m et celui des filets à merlu à 100 m/m. Le nombre de filets flottants est limité à 12 filets de 50 m par marin, avec un maillage minimum de 100 m/m sauf pour la pêche du bar pour laquelle il est de 90 mm).
- Les tailles de mailles autorisées selon les espèces

Selon les espèces ciblées, des réglementations supplémentaires peuvent être imposées par l'Union européenne et les Etats membres afin de préserver la ressource (ex. mise en place de quotas\* et de licences de pêche).

\* Quantité maximale pouvant être pêchée

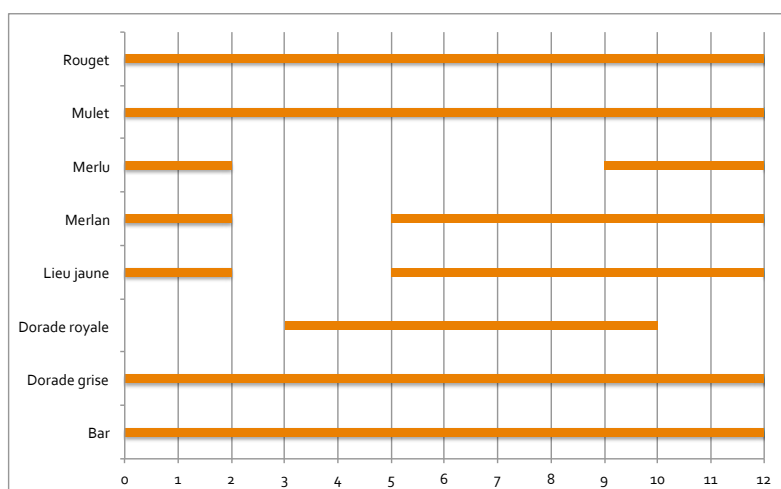
### NOMBRE DE BATEAUX ACTIFS SUR LA SAISON

(Toute l'année)



### SAISONNALITE DE LA PECHE

(selon l'espèce recherchée)



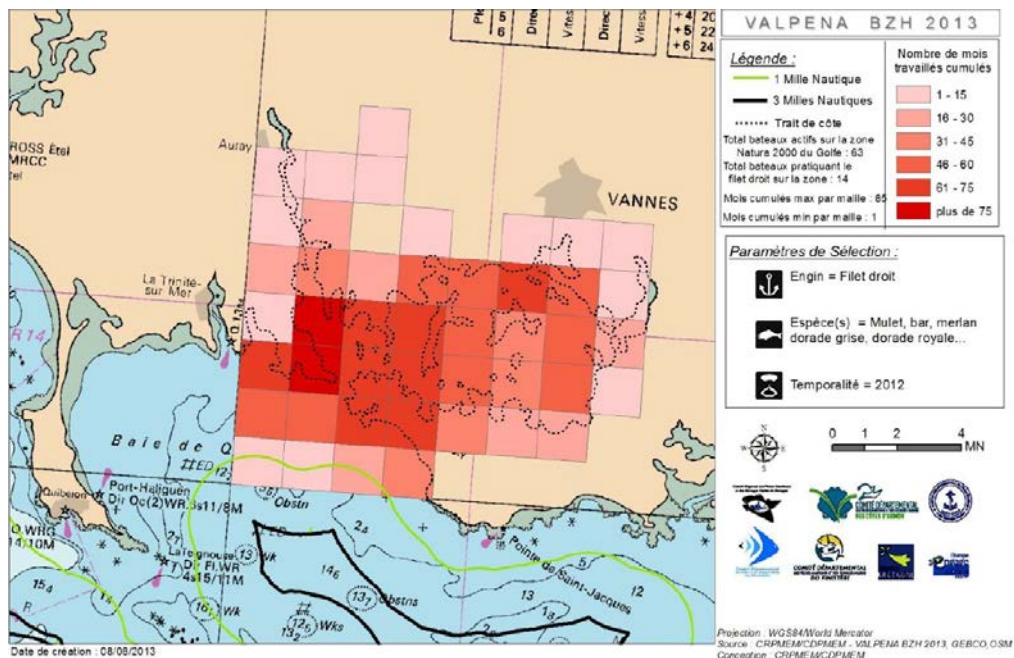
## ZONE DE PECHE

La carte ci-contre représente le nombre de mois travaillés cumulés par maille de 1,5 milles de côté en 2012 par les pêcheurs au filet droit ciblant diverses espèces.

Presque chaque mois où ils ont travaillé, les bateaux ont pêché à un moment donné dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan (dépendance temporelle de 96%).

La zone Natura 2000 en mer du golfe représentait presque les 2/3 de leur zone totale de pêche (dépendance spatiale de 63%).

CRPMEM/CDPMEM Bretagne-SIPECHE2013/VALPENA



# TREMAIL à seiche (morgate)

16 bateaux enquêtés  
1 à 2 homme(s) à bord



## DESCRIPTION DU METIER

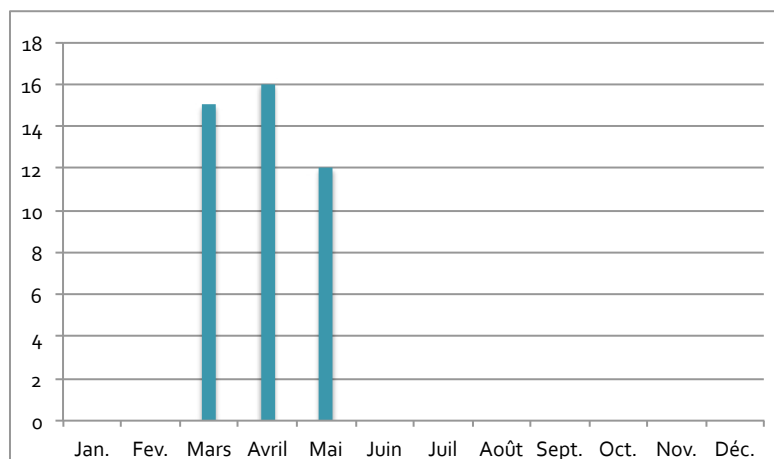
La pêche à la seiche, aussi appelée « morgate », a débuté au cours des années 1940 dans le golfe du Morbihan.

Le filet trémail est constitué de trois nappes verticales contigües maintenues verticales à l'aide de flotteurs et de lests. Les mailles de la nappe centrale sont plus étroites que celles des nappes extérieures, ce qui permet la formation de poches dans lesquelles les poissons s'enmêlent. Les filets trémaux sont le plus souvent mis à l'eau par 5 ou 10 puis remontés à l'aide d'un vire-filet.

La pêche au trémail à seiche se pratique pendant la période de reproduction des seiches de mars à mai. Elle a lieu principalement dans la partie occidentale du golfe du Morbihan et notamment à son entrée.

Les pêcheurs posent leurs filets dans les baies abritées, sur des bancs de sable où l'eau est claire. Ils utilisent souvent des trémaux à sole pour cibler la seiche qui mesurent 50 m de long sur 1 mètre de hauteur, et dont les mailles font 100 mm.

## NOMBRE DE BATEAUX ACTIFS SUR LA SAISON (de mars à mai)



## REGLEMENTATION

Actuellement, aucune réglementation n'existe pour encadrer la pêche des seiches au trémail dans le Morbihan. Seule une licence est nécessaire pour utiliser le filet qui stipule que :

- Les filets doivent être relevés quotidiennement
- Le nombre de filets de 50 m est limité à 40 par marin, et ne peuvent être plus de 30 par filière
- La longueur des filets est limitée à 2 km par marin ou à 3 km s'il n'y a qu'un seul marin
- A l'intérieur de la limite des 6 milles, comptée à partir des lignes de base, les filets trémaux de maillage supérieur à 220 mm ne peuvent rester immergés plus de 3 nuits
- Le maillage des filets à sole ne peut-être inférieur à 100 mm

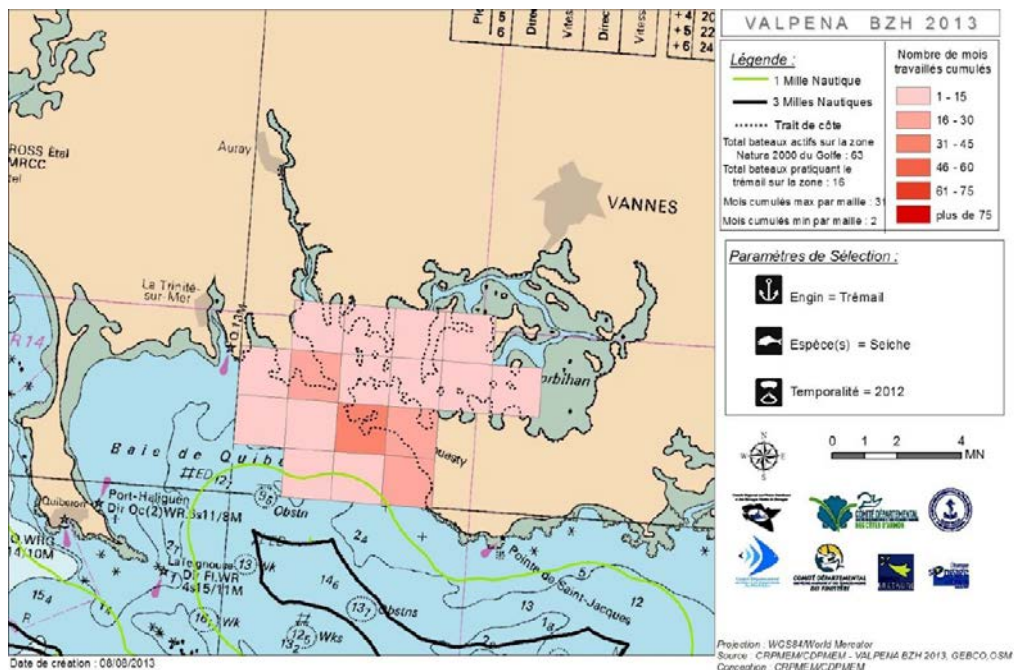
## ZONE DE PECHE

La carte ci-contre représente le nombre de mois travaillés cumulés par maille de 1,5 milles de côté en 2012 par les pêcheurs au trémail à seiche.

Chaque mois où ils ont travaillé, les bateaux ont pêché à un moment donné dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan.

La zone Natura 2000 en mer du golfe représentait presque les 2/3 de leur zone totale de pêche (dépendance spatiale de 63%).

CRPMEM/CDPMEM Bretagne-SIPECHE2013/VALPENA



# TREMAIL à sole

10 bateaux enquêtés  
1 à 2 homme(s) à bord



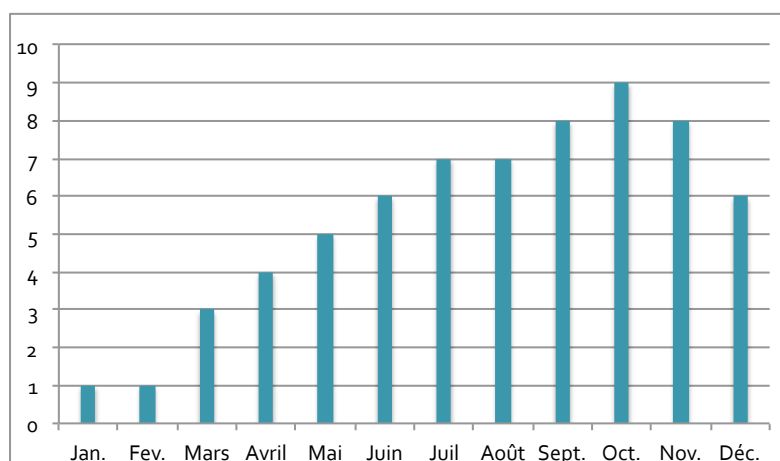
## DESCRIPTION DU METIER

Le filet trémail est constitué de trois nappes verticales contiguës maintenues verticales à l'aide de flotteurs et de lests. Les mailles de la nappe centrale sont plus étroites que celles des nappes extérieures, ce qui permet la formation de poches dans lesquelles les poissons s'enmêlent. Les filets trémaux font 50 mètres de long pour 1 mètre de hauteur avec un maillage de 100 mm. Ils sont le plus souvent mis à l'eau par 5 ou 10 puis remontés à l'aide d'un vire-filet chaque jour selon la météo.

La pêche au trémail à sole se pratique toute l'année, dans la limite des quotas autorisés, notamment en entrée du golfe et à l'ouest de l'île aux Moines.

## NOMBRE DE BATEAUX ACTIFS SUR LA SAISON

(Toute l'année)



## REGLEMENTATION

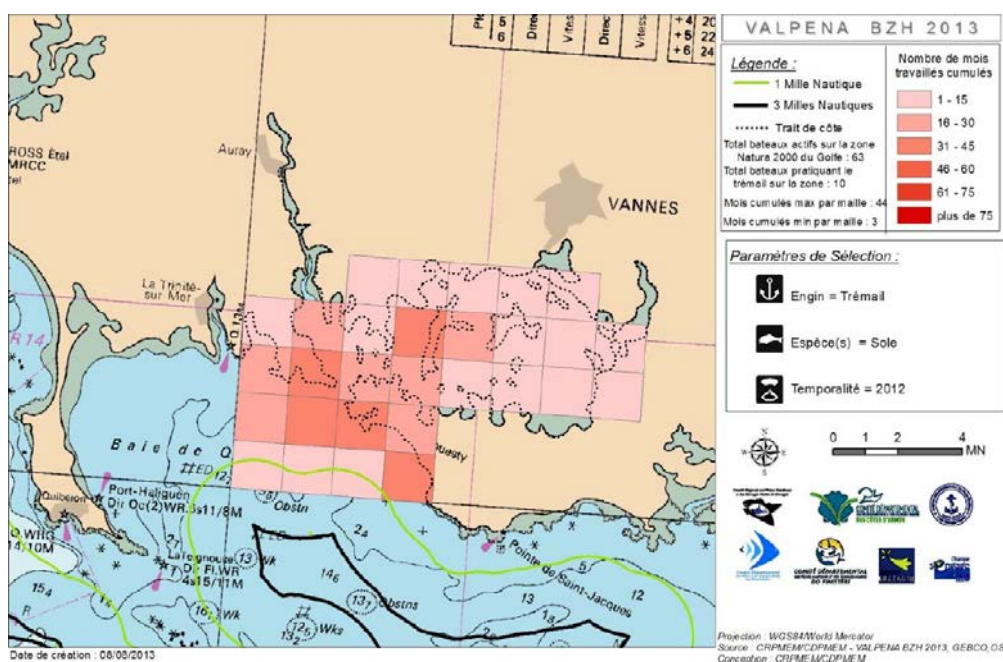
La pêche à la sole est règlementée par un quota et une taille de capture (24 cm minimum). La licence filet est également nécessaire. Elle impose que : les filets soient relevés quotidiennement ; le nombre de filets de 50 m est limité à 40 par marin ; les filets ne peuvent être plus de 30 par flière ; la longueur des filets est limitée à 2 km par marin ou à 3 km s'il n'y a qu'un seul marin ; les filets trémaux de maillage supérieur à 220 mm ne peuvent rester immergés plus de 3 nuits à l'intérieur de la limite des 6 milles, comptée à partir des lignes de base ; le maillage des filets à sole ne peut être inférieur à 100 mm.

## ZONE DE PECHE

La carte ci-contre représente le nombre de mois travaillés cumulés par maille de 1,5 milles de côté en 2012 par les pêcheurs au trémail à sole.

Chaque mois où ils ont travaillé, les bateaux ont pêché à un moment donné dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan. La zone Natura 2000 en mer du golfe représentait un peu plus de la moitié de leur zone totale de pêche (dépendance spatiale de 58%).

CRPMEM/CDPMEM Bretagne-SIPECHE2013/VALPENNA



# PALANGRE

## diverses espèces

23 bateaux enquêtés  
1 homme à bord



### DESCRIPTION DU METIER

La palangre est une ligne de pêche garnie d'hameçons sur lesquels sont fixés des appâts (lançons vivants, morceaux de maquereaux, de sardines, de seiches, etc.). Cet art dormant est une technique de pêche ancienne qui cible principalement le bar, la dorade grise et royale, le lieu jaune, le mullet, le congre et le merlan.

Lorsque la ligne principale est « calée » au fond de l'eau par des ancrs, elle est appelée « palangre de fond ». Composée de 50 à 100 hameçons, elle est principalement utilisée dans les zones rocheuses et reste quelques heures à l'eau. A l'inverse, la « palangre tournante » qui ne porte en général que quelques hameçons est mise à l'eau dans des zones à fort courant, et est remontée toutes les heures environ.

La pêche à la palangre est majoritairement pratiquée dans la partie ouest du golfe.

### REGLEMENTATION

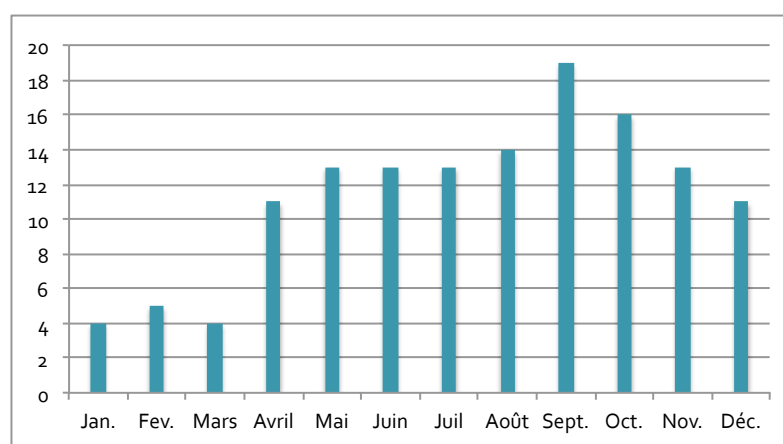
La pêche à la palangre ne peut être pratiquée que par des bateaux de moins de 13 m détenant une licence qui limite à 3000 le nombre d'hameçons maximum mis à l'eau.

Selon les espèces ciblées, des réglementations supplémentaires peuvent être imposées par l'Union européenne et les Etats membres afin de préserver la ressource (ex. mise en place de quotas\* et de licences de pêche).

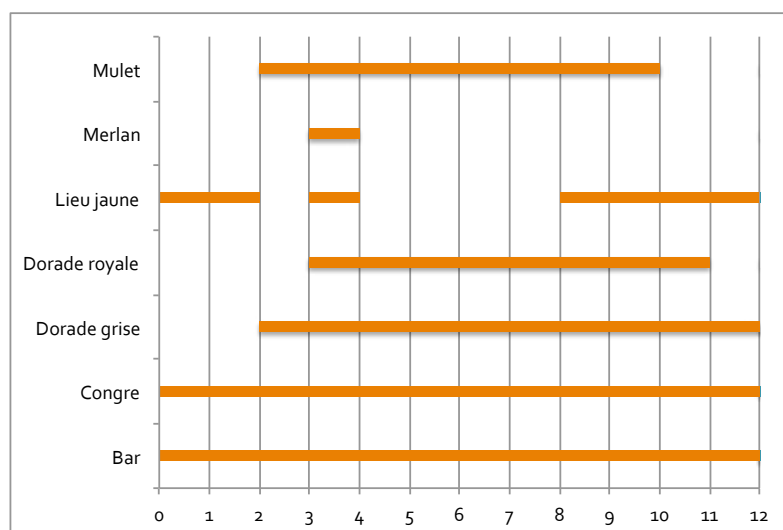
\* *Quantité maximale pouvant être pêchée*

### NOMBRE DE BATEAUX ACTIFS SUR LA SAISON

(toute l'année)



### ESPECES CIBLEES DANS L'ANNEE



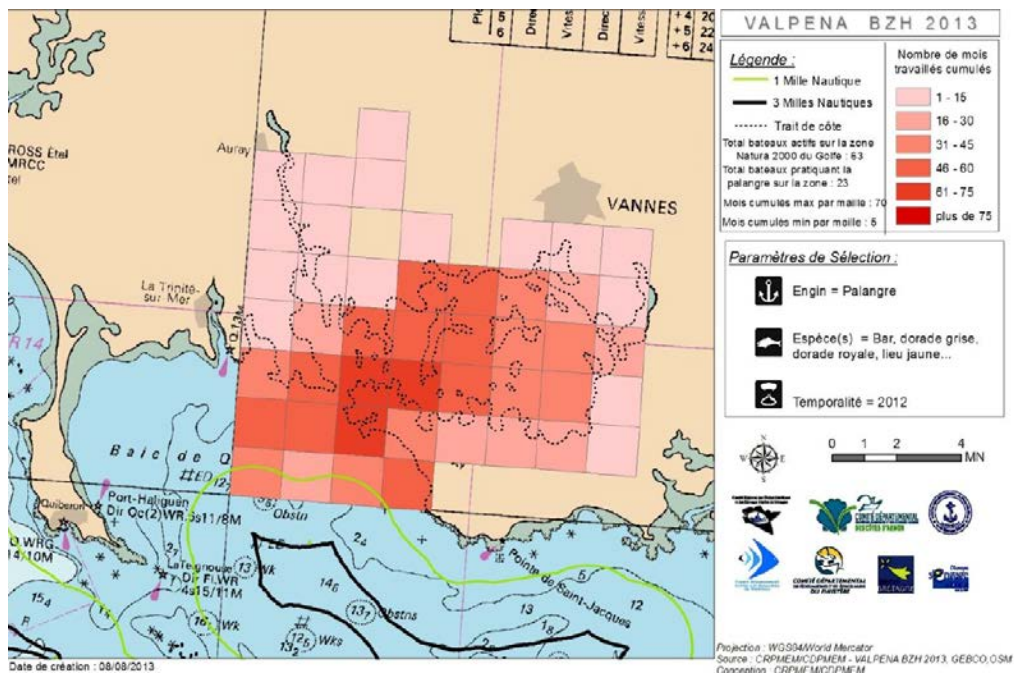
## ZONE DE PECHE

La carte ci-contre représente le nombre de mois travaillés cumulés par maille de 1,5 milles de côté en 2012 par les pêcheurs à la palangre ciblant diverses espèces.

Presque chaque mois où ils ont travaillé, les bateaux ont pêché à un moment donné ans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan (dépendance temporelle de 94%).

La zone Natura 2000 en mer du golfe représentait un peu plus de la moitié de leur zone totale de pêche (dépendance spatiale de 59%).

CRPMEM/CDPMEM Bretagne-SIPECHE2013/VALPENA



# VERVEUX A ANGUILE

7 bateaux enquêtés  
1 à 2 homme(s) à bord



## DESCRIPTION DU METIER

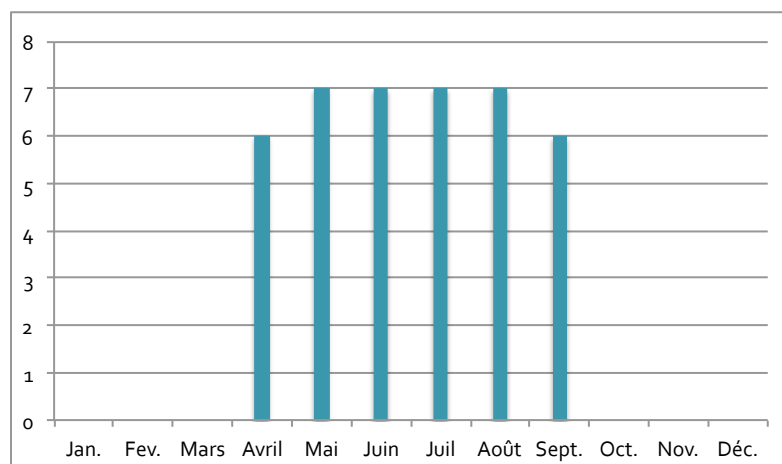
Le verveux est un filet de forme conique d'environ 8 m de long et 1 m de haut fixé au fond par des pieux. Maintenu ouvert par des poids et des cerceaux de diamètre décroissant, le verveux agit tel un entonnoir.

La pêche au verveux cible essentiellement l'anguille jaune, et se pratique surtout dans la partie orientale du golfe.

Les herbiers de zostères sont des sites de pêche privilégiés pour la pêche aux anguilles qui viennent s'y dissimuler.

## NOMBRE DE BATEAUX ACTIFS SUR LA SAISON

(d'avril à septembre)



## REGLEMENTATION

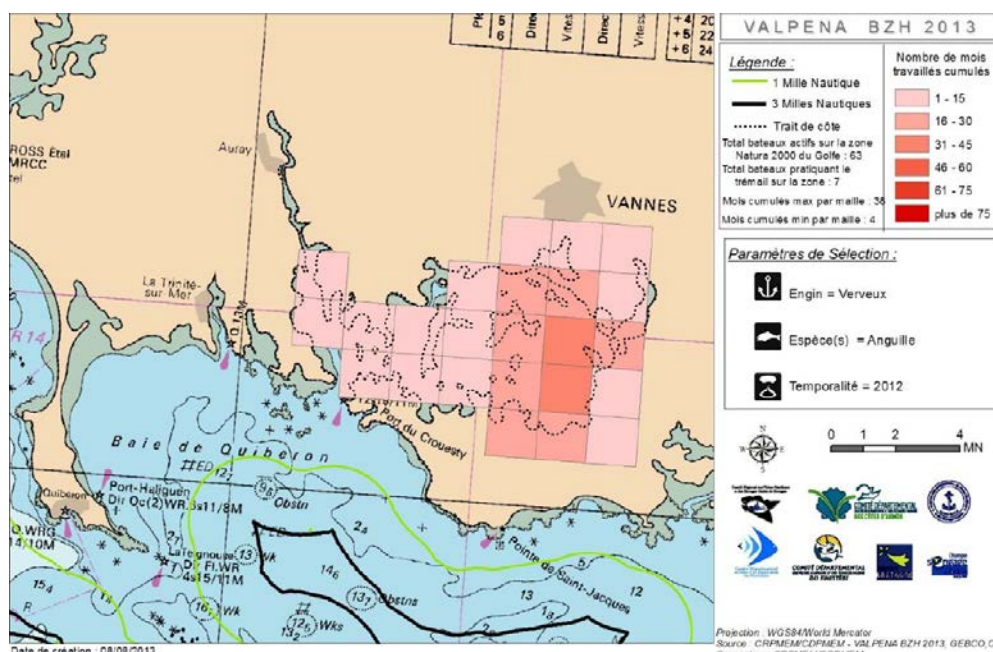
La pêche de l'anguille est très réglementée et fait actuellement l'objet d'un plan de sauvegarde au niveau européen. La pêche de l'anguille est ouverte durant 5 mois de l'année qui peuvent varier selon les régions. Elle est autorisée dans le golfe du Morbihan entre le 15 avril et le 15 septembre. Aucune nouvelle licence n'est attribuée, seuls les pêcheurs bénéficiant déjà d'une licence peuvent en demander le renouvellement pour l'année suivante. Ainsi, le nombre de pêcheurs décroît naturellement au rythme des départs en retraite.

## ZONE DE PECHE


La carte ci-contre représente le nombre de mois travaillés cumulés par maille de 1,5 milles de côté en 2012 par les pêcheurs au verveux à anguille.

Les bateaux effectuant ce métier ont pêché exclusivement dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan qui correspond à la totalité de leur zone de pêche.

CRPMEM/CDPMEM Bretagne-SIPECHE2013/VALPENA







**Enjeux  
de la pêche  
professionnelle  
embarquée  
dans le golfe du Morbihan**

Les enquêtes Natura 2000 en mer réalisées en 2013 par Lucas Fourteau (chargé de mission au CDP MEM 56) auprès de 25 pêcheurs professionnels du golfe ont permis d'identifier les enjeux auxquels la profession est confrontée. Ces enjeux sont de plusieurs ordres. Certains concernent la profession, son organisation et son avenir ; d'autres portent davantage sur l'état des ressources halieutiques et de la qualité du milieu marin.

*Les résultats présentés ci-dessous se basent sur les réponses des 25 pêcheurs interrogés.*

## L'organisation de la profession

44% des professionnels enquêtés nous ont fait part de leurs difficultés face à l'augmentation de leurs charges de fonctionnement liée notamment à la hausse des prix du carburant, aux dépenses d'entretien de leur bateau et aux charges administratives telles que le prix des licences.

24% d'entre eux estiment également que la gestion de la profession est devenue trop pesante en raison du nombre important de réglementations qui rend leur compréhension et appropriation délicate. La profusion des réglementations entraîne d'après eux des lourdeurs administratives et des situations parfois contradictoires voire conflictuelles (ex. impossibilité de construire de nouveaux bateaux plus surs ou impossibilité de construire de petites unités). Ces professionnels trouvent également que le nombre élevé de contrôles les empêche de travailler sereinement.

Certains professionnels (12% des enquêtés) pensent également que les différents systèmes d'aide dont bénéficie la pêche professionnelle créent des clivages entre les différents types et métiers de pêche renforçant encore plus l'individualisme de la profession.

### *C'est pourquoi il semble important de réussir à ...*

- Réduire la dépendance énergétique des bateaux
- Simplifier et clarifier les différentes réglementations existantes, ainsi que les systèmes d'aide financière
- Faciliter le dialogue et les échanges entre les différents métiers de pêche

\*\*\*\*\*

## Le futur de la profession

La pêche professionnelle embarquée est une activité traditionnelle présente sur le littoral depuis le 18<sup>ème</sup> siècle. Le développement récent de nouvelles activités l'oblige parfois à repenser ses pratiques pour prendre en compte ces nouveaux usages, dont les intérêts ne sont pas toujours compatibles avec les siens. Ainsi 40% des pêcheurs enquêtés considèrent que la cohabitation avec les autres usagers (ex. plaisanciers, autres métiers de pêche, etc.) est difficile dans le golfe du Morbihan.

Face à ces difficultés de partage de l'espace, 20% des pêcheurs enquêtés craignent que l'ancrage de la pêche professionnelle sur le territoire ne soit remis en question au profit du développement d'activités « jugées » plus porteuses d'avenir aux yeux des représentants politiques locaux (ex. le tourisme, la plaisance, etc.). Cette inquiétude est renforcée par l'éloignement géographique des hommes politiques ressenti par les pêcheurs, et l'influence qu'ont certains lobbys au regard de l'implication réelle des pêcheurs dans les prises de décisions politiques. Selon eux, il est primordial de valoriser davantage la petite pêche et les produits de la mer sur le territoire en incitant notamment les consommateurs à payer un juste prix, et en créant par exemple un label pour promouvoir la qualité des produits locaux.

Enfin, 12% des pêcheurs enquêtés appréhendent leur succession et le renouvellement de la profession. En effet, les difficultés de la profession présentées ci-dessus, la pénibilité du travail (nombre d'heures élevé, travail à la marée, etc.), et l'investissement nécessaire pour l'achat du bateau et des permis de pêche sont défavorables à l'installation de jeunes dans la profession. D'après eux, l'attractivité du métier de pêcheur pâtit de la mauvaise image de la profession.

### *C'est pourquoi il semble important de réussir à ...*

- Renouveler et moderniser la flotte et les équipements portuaires
- Communiquer et insister sur les bonnes pratiques et les efforts consentis par les pêcheurs
- Valoriser les produits de la mer et diversifier les circuits de commercialisation
- Dynamiser l'image de la profession et adapter la formation pour intéresser les jeunes

## L'état des ressources

La diminution des ressources est une préoccupation forte pour 20% des pêcheurs enquêtés. Ils sont autant à trouver que la gestion actuelle de la ressource devrait être améliorée en limitant par exemple le nombre d'engins de pêche pouvant être mis à l'eau simultanément ou la quantité de matériel pouvant être embarquée par bateau ; en interdisant la pêche pendant les périodes de reproduction ; en augmentant les tailles minimales de capture ; en renforçant la surveillance de certaines pratiques non sélectives entraînant des rejets en mer... Face au poids de leurs emprunts bancaires et de leurs charges les pêcheurs peuvent être tentés de miser sur les quantités pêchées plutôt que sur la valorisation des produits de leur pêche. Cependant, la baisse observée des ressources les oblige à modifier leur vision au profit d'une pêche plus raisonnée pour être durable.

### *C'est pourquoi il semble important de réussir à ...*

- Adapter les efforts de pêche à l'état des ressources halieutiques
- Mettre en oeuvre une gestion concertée des ressources localement
- Mettre en avant les bonnes pratiques et efforts consentis par les pêcheurs

\*\*\*\*\*

## La qualité du milieu marin

Parallèlement à la diminution des ressources, 28% des professionnels enquêtés se disent alarmés face à la dégradation de la qualité de l'eau dans le golfe du Morbihan. Cette dégradation générale s'accompagne également de changements dans le milieu marin comme :

- Les dessalures fréquentes dans le golfe. D'après les pêcheurs, l'imperméabilisation des sols entraînant le ruissellement des eaux pluviales seraient dommageables pour la pêche.
- L'envasement du golfe
- La prolifération des dorades

Enfin, 20% des pêcheurs enquêtés ont souligné l'importance de la préservation des herbiers de zostères au regard notamment du rôle de frayère et de nourricerie qu'ils jouent pour de nombreuses espèces (ex. crevette, anguille, etc.).

### *C'est pourquoi il semble important de réussir à ...*

- S'appuyer sur les pêcheurs pour suivre, partager et diffuser les évolutions constatées du milieu marin
- Agir collectivement, chacun à son niveau, pour améliorer la qualité de l'eau dans le golfe
- Limiter l'imperméabilisation des sols dans les projets d'aménagement et améliorer la gestion des eaux pluviales pour réduire les phénomènes de dessalure
- Limiter l'envasement du golfe en rétablissant un fonctionnement naturel
- Développer des suivis scientifiques pour mieux comprendre les phénomènes de fluctuation des espèces (ex. dorades, moules, etc.) et ainsi mieux adapter la pression de pêche selon l'état des ressources



## **CONCLUSION & PERSPECTIVES**

## CONCLUSION

Ce diagnostic socio-économique de la pêche professionnelle embarquée pratiquée en 2012 dans la zone Natura 2000 en mer du golfe du Morbihan est issu d'un travail d'enquêtes réalisées par le CDPMEM 56. Les données recueillies ont ensuite été croisées avec celles de la DDTM du Morbihan.

Au total, 56 bateaux ont été enquêtés sur leur activité de pêche durant l'année 2012, ce qui représente 88% des navires pré-identifiés. La flotte étudiée compte au total 88 pêcheurs professionnels dont l'âge moyen est de 43 ans. Parmi ces pêcheurs, 7 marins interviennent en renfort lors des saisons de pêche à la drague. En moyenne, les bateaux mesurent 8 mètres de long pour une jauge brute de 5 UMS et une puissance de 87 kW. Leur moyenne d'âge est de 30 ans.

Cette étude a ainsi permis d'actualiser les chiffres de la pêche professionnelle embarquée sur le territoire du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (sauf rivière de Pénérf), de cartographier les zones de pêche des différents métiers pratiqués, et d'identifier les enjeux actuels rencontrés par les professionnels.

Ces enjeux sont de 4 ordres :

- 1) L'organisation de la profession
- 2) Le futur de la profession
- 3) L'état des ressources halieutiques
- 4) La qualité du milieu marin

## PERSPECTIVES

En raison de l'existence de différentes sources de données, il n'a pas été possible de réaliser une étude exhaustive de la pêche professionnelle embarquée réalisée dans le golfe du Morbihan en 2012. Malgré cette difficulté, ce diagnostic dresse un premier bilan. Parmi les difficultés rencontrées, nous pouvons citer :

- L'identification des pêcheurs en activité dans le golfe. Comment réussir à enquêter tous les pêcheurs qui pratiquent dans le golfe ? Faut-il faire une sélection par commune de résidence ou par quartier maritime ? Sachant qu'un pêcheur qui habite le golfe du Morbihan, ou qui est rattaché aux quartiers maritimes d'Auray et de Vannes, ne pêche pas nécessairement dans le golfe, et vice-versa.
- Les enquêtes réalisées par l'Ifremer et par le CDPMEM 56 concernent des zones d'étude différentes et ne concernent pas les mêmes échantillons de pêcheurs, ce qui complique le croisement des données recueillies. Certains aspects sont également davantage détaillés dans l'une ou l'autre des enquêtes (ex. données économiques dans les enquêtes Ifremer ; cartographie des zones de pêche dans les enquêtes du CDPMEM 56).

C'est pourquoi il serait utile de co-construire une méthode qui permette à l'avenir de réaliser un diagnostic plus complet et donc plus représentatif de la pêche embarquée dans le golfe du Morbihan.

De même, il serait intéressant d'approfondir nos connaissances sur :

- L'état et l'évolution des ressources halieutiques du golfe (ex. diminution des morgates constatée par les pêcheurs)
- La pression de pêche effective sur ces ressources (cartographie plus précise des zones de pêche par espèce, dans l'espace (petites mailles) et dans le temps (à une échelle plus précise que le mois par exemple)
- Les retombées économiques de la pêche sur le territoire (ex. nombre d'emplois directs et indirects; volumes débarqués y compris ceux vendus en direct qui ne passent pas en criée, etc.).
- Les services écosystémiques que rend le golfe du Morbihan aux pêcheurs (ex. zone de nourricerie, frayères, etc.)

Cela afin de préserver les ressources et les milieux, et ainsi conforter et pérenniser une pêche durable sur notre territoire, activité traditionnelle essentielle à l'attractivité du golfe du Morbihan.



## LE PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

8, boulevard des îles - CS 50213  
56006 VANNES cedex  
02 97 62 03 03  
contact@golfe-morbihan.fr



En collaboration avec



## LE COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

1 square René Cassin  
35700 Rennes  
02 23 20 95 95  
crpmem-bretagne@bretagne-peches.org  
www.bretagne-peches.org

## LE COMITE DEPARTEMENTAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DU MORBIHAN

13 Boulevard Louis Nail  
56100 Lorient  
02 97 37 01 91  
cdpmem56@bretagne-peches.org

## LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU MORBIHAN

60 Avenue Président Wilson  
56400 Auray  
02 97 24 47 24

**Réalisation** : Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (J. Herry, R. Pasco)  
**Cartographie** : Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (M. Urien)  
**Illustrations** : Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (J. Herry)  
**Crédits photos** : Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (D. Lédan, J. Herry)

**Référence du document à citer**

HERRY J. et PASCO R., 2014. Diagnostic de la pêche professionnelle embarquée dans le golfe du Morbihan en 2012, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, 40 p.



L'appel à projet « GIZC » est co-financé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Bretagne avec le Fond Européen de Développement Régional.

